



La norme mondiale  
pour la bonne  
gouvernance des  
ressources pétrolières,  
gazières et minières



**51**

pays membres



**+1000**

Personnes travaillent au quotidien  
à la mise en oeuvre de l'ITIE



Le Mexique, le  
Guyana et le  
Suriname rejoignent  
l'ITIE en 2017



**RAPPORT  
DE SUIVI  
2018**

**+50 PAYS DE L'ITIE ONT PUBLIÉ  
UNE FEUILLE DE ROUTE POUR  
LA DIVULGATION DE LA  
PROPRIÉTÉ RÉELLE**



**2400**

milliards USD  
divulgués à ce jour

**UNE PLATE-FORME  
POUR LE PROGRÈS**

**95%**

des données ITIE  
accessibles en format  
données ouvertes



6 milliards USD en  
moyenne divulgués  
par 51 pays dans leurs  
derniers rapports



Les  
Philippines:  
le premier  
pays  
respectant la  
Norme ITIE

**+370**

exercices couverts  
dans +300  
rapports ITIE

Le Secrétariat international de l'ITIE remercie ses soutiens et donateurs pour leurs contributions, entre autres:



Edité par: Victor Ponsford, Matthew Price et Synøve Almås,  
Secrétariat international de l'ITIE

Design: Navig8

Photographies: Les crédits photos détaillés sont disponibles  
sur [eiti.org/progress-report-2018/photo-credits](http://eiti.org/progress-report-2018/photo-credits)

Toutes les informations dans ce document sont issues de l'ITIE à  
moins d'indications contraires, à jour au 12 février 2018.

# SOMMAIRE

- 2 Message du président de l'ITIE
- 4 Message du chef du Secrétariat international
- 5 Où l'ITIE est-elle mise en œuvre ?
- 6 Aperçu graphique de la Validation
- 7 Les trois étapes de la mise en œuvre de l'ITIE
- 8 Intégration
- 10 Transparence en matière de propriété réelle — la clé de voûte de la lutte contre la corruption dans le secteur extractif
  - 11 Passer de l'engagement à l'action dans 51 pays
  - 12 Divulgarion de la propriété réelle — partage des pratiques et renforcement des systèmes
- 14 Suivre l'argent — la déclaration par projet
- 15 Suivre l'argent — la transparence au niveau local
- 16 Le commerce des matières premières
- 18 La transparence des contrats
- 19 La déclaration des aspects environnementaux
- 20 Améliorer la transparence sur le contenu local dans les industries extractives
- 21 Les entreprises d'État
- 22 La Validation
  - 22 Le mécanisme d'assurance qualité de l'ITIE
  - 23 La Validation et ce qu'elle implique en quatre étapes
  - 24 La Validation a révélé des faiblesses dans la gouvernance
- 25 Les visages de la transparence - Profils de pays
  - 26 République démocratique du Congo: Martin Kabwelulu, Ministre des Mines
  - 27 Mexique: Aura Martinez, Directeur de la performance budgétaire au Ministère des Finances
  - 28 Nigéria: Waziri Adio, Secrétaire Exécutif, ITIE Nigéria
  - 29 Philippines: Atty. Maria Karla L. Espinosa, Coordonnateur National ITIE Philippines
  - 30 Ukraine: Dina Narezhneva, Coordonnatrice Nationale de l'ITIE Ukraine
  - 31 République kirghize: Altynai Sydykova, Chef du Secrétariat ITIE République kirghize
- 32 Tirer parti des données ouvertes pour alimenter le débat public
- 34 Mesurer l'impact de l'ITIE
- 35 L'ITIE et l'égalité des sexes
- 36 Le Partenariat pour un gouvernement transparent et l'ITIE
- 38 Renforcement des capacités
- 39 Financement
- 40 Le Conseil d'administration de l'ITIE

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ITIE

*« Nous ne devrions pas considérer l'ITIE comme le guichet unique qui nous permettra d'inverser la malédiction des ressources naturelles. C'est un outil merveilleux, qui doit être intégré et associé à d'autres outils afin de faire en sorte que les ressources naturelles soient gérées plus prudemment et mieux déployées en vue de la croissance économique et du développement humain durable. Il est certes nécessaire de disposer de normes uniformes, mais il ne faut pas les fétichiser. Il importe de bien prendre en compte les réalités nationales, de réitérer, de rester à l'affût des nouveaux domaines de travail comme la transparence en matière de propriété et de s'y adapter, ainsi que de mettre davantage l'accent sur l'impact plutôt que sur les seules activités ou sur des exercices de cochage de cases. C'est une initiative puissante. L'engagement collectif que nous partageons tous peut la rendre encore plus efficace. »*

J'étais assis aux côtés de Yemi Osinbajo, vice-président du Nigéria, lors de la conférence de l'ITIE sur la divulgation de la propriété réelle à Jakarta en octobre lorsqu'il a dit ceci, et je suis d'accord avec chacune de ses paroles. Le présent rapport entend se faire l'écho de ce sentiment. L'ITIE, ce n'est pas seulement la Norme et son processus d'assurance qualité (la Validation), dont plus de la moitié des 51 pays mettant en œuvre l'ITIE ont maintenant fait l'objet. Il s'agit aussi de la manière dont l'ITIE a un impact et conduit au changement dans différents environnements. Il s'agit de faire en sorte qu'un nombre croissant de données pertinentes sur le secteur soient systématiquement divulguées en ligne — ce que l'on appelle « l'intégration du processus ITIE ». Enfin, il s'agit de rester vigilant quant aux nouveaux domaines pertinents comme la divulgation de la propriété réelle, la transparence dans le commerce des matières premières et le contenu local.

En 2017, je me suis rendu en **Colombie**, au **Ghana**, en **Indonésie**,

## 51 PAYS MEMBRES

J'ai rencontré des chefs de gouvernement et d'autres parties prenantes provenant de presque tous nos 51 pays membres. J'ai été frappé par les grandes avancées enregistrées.



en **Norvège**, aux **Philippines** et au **Royaume-Uni** pour visiter les processus ITIE nationaux. J'ai rencontré des chefs de gouvernement et d'autres parties prenantes provenant de presque tous nos 51 pays membres ; j'ai été frappé par les grandes avancées enregistrées. La mise en œuvre de l'ITIE s'améliore dans un grand nombre de pays. On dispose d'informations de meilleure qualité. En outre, la réalisation croissante, chez toutes les parties prenantes de l'ITIE, du défi que représente la bonne gouvernance des ressources naturelles m'a rappelé l'ampleur de la tâche. Nous devons continuer à déplacer notre attention, axée au départ sur la manière de faire rapport, vers l'utilisation de l'information. La corruption, les prix de transfert, l'opacité des entreprises d'État, la disparition des redevances au niveau des collectivités locales — il y a une longue liste de domaines où l'ITIE pourrait révéler des informations, faire la lumière et constituer un forum pour l'élaboration de solutions.

La conférence de Jakarta a montré ce qu'il est possible de faire lorsque les experts, les politiciens, les donateurs, les entreprises et la société civile se rassemblent pour résoudre un problème. La qualité des discussions faisait plaisir à voir. La transparence en matière de propriété réelle est une notion intimidante, mais nous bénéficions désormais d'un engagement politique sans précédent envers la transparence de la propriété et d'une équipe d'experts spécialisés dans différents domaines, qui discutent à travers les continents.

La conférence était à peine terminée que les « Paradise Papers » faisaient la une des journaux et venaient

nous rappeler que les industries pétrolière, gazière et minière ne sont pas les seules à devoir s'attaquer à la propriété secrète. Cependant, le secteur extractif est le seul à convenir de la voie à suivre pour parvenir à la divulgation complète de la propriété. Nous avons besoin d'un monde où les fuites sont superflues parce que les informations sont facilement accessibles.

Nous faisons aussi des progrès dans des domaines difficiles et opaques comme le commerce des matières premières et l'extraction artisanale et à petite échelle. Les données révélées par l'ITIE sont formidables, mais nous ne faisons jusqu'ici que divulguer une petite partie des informations qui pourraient et devraient être dans le domaine public.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux pays — le **Mexique**, le **Guyana** et le **Suriname** — dans la famille ITIE en 2017. Nous avons vu trois autres pays — **Azerbaïdjan**, le **Niger** et les **États-Unis** — se retirer de l'ITIE. La fluctuation de l'engagement des pays n'est pas un phénomène nouveau. Alors que certains se retirent, d'autres persistent et accentuent leurs efforts, continuant d'avancer vers l'instauration de sociétés plus transparentes et, en fin de compte, plus ouvertes. Il importe de célébrer les progrès accomplis et de remédier ouvertement aux faiblesses.

En 2018, nous ne devons pas ralentir le rythme. Nous devons reconnaître, saluer et encourager les progrès, mais aussi faire preuve d'honnêteté quant aux embûches qui parsèment notre route. Cela signifie que les pays mettant en œuvre l'ITIE devront s'engager à appliquer les recommandations issues de

la Validation, à entreprendre des réformes et, souvent, à promulguer des lois pour mettre en place et renforcer des systèmes de collecte et de publication automatiques de données fiables.

La corruption et le manque de confiance entre les populations et leurs représentants politiques restent une priorité dans le monde entier. Le travail de l'ITIE n'a pas diminué. La mission de l'ITIE est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était lorsque nos parties prenantes l'ont définie. Elle compte sur un réseau de parties prenantes pour générer le changement. Je les félicite des avancées enregistrées en 2017 et les appelle à poursuivre les progrès en 2018.



L'ITIE continue d'œuvrer pour un monde où les fuites ne seront plus nécessaires parce que les informations seront facilement accessibles. »

**Fredrik Reinfeldt**,  
Président du Conseil d'administration  
de l'ITIE

# MESSAGE DU CHEF DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

En 2017, au siège de l'ITIE, nous avons prêté une attention particulière aux Validations et nous nous sommes attachés à aider nos pays à remplir les engagements pris en matière de propriété réelle.

Cela fait maintenant un peu plus d'un an que nous utilisons la nouvelle méthodologie de Validation. Il y a beaucoup de choses à dire à cet égard — en deux mots :

- La qualité de la mise en œuvre s'améliore — l'ITIE a fait une différence d'une foule de façons différentes, tangibles et intangibles, ce dont nous essayons de rendre compte dans ce rapport de suivi.
- Il faut continuer à mettre l'accent sur la transition de la collecte des données à l'utilisation des données.
- La capacité de l'ITIE à rendre des comptes s'améliore.
- La Validation améliore le soutien que nous apportons, en ce que les faiblesses sont maintenant mieux reconnues et comprises.
- Dans certains pays, cela conduit à davantage de controverses — la véritable transparence est parfois gênante.

Le Conseil d'administration de l'ITIE a inauguré une nouvelle ère de divulgation systématique en approuvant la demande de mise en œuvre intégrée déposée par **la Norvège**. Nous espérons que d'autres pays suivront l'exemple de la Norvège et rendront leurs données extractives facilement et systématiquement accessibles en ligne plutôt que de les publier uniquement dans les Rapports ITIE.

L'intégration du rapportage ITIE dans les systèmes nationaux doit devenir la norme. Cette mise en œuvre intégrée de l'ITIE sera

axée sur la manière de faire de la transparence une caractéristique essentielle et habituelle des systèmes de déclaration du gouvernement et des entreprises. Auparavant, les pays de l'ITIE rédigeaient un Rapport ITIE annuel contenant des données sur leurs secteurs pétrolier, minier et gazier. Cela a changé et continue de changer la donne dans de nombreux pays où les informations ne se trouvent pas dans le domaine public. À mesure que nous avançons, un nombre croissant de gouvernements et d'entreprises prennent l'initiative de publier leurs propres données en ligne. L'ITIE doit tirer parti de ses atouts et adapter son travail afin de garder toute sa pertinence dans cette nouvelle réalité.

Sur le terrain, dans nos 51 pays, 350 personnes environ travaillent dans les secrétariats de l'ITIE et vous êtes des milliers à vous occuper de l'ITIE au sein des gouvernements membres, en appuyant les organisations de la société civile et les entreprises. Notre travail est de vous aider. La Norme ITIE reste un bon point de départ. Nous nous acquittons de notre mission de plusieurs manières, notamment en publiant des orientations, en organisant des réunions, en analysant les données et en partageant les bonnes pratiques. Le site Internet, qui a compté 136 000 visiteurs uniques en 2017, reste notre principale interface avec beaucoup d'entre vous.

Avec ce rapport de suivi 2018, nous souhaitons donner à nos lecteurs une idée du travail qui est accompli à



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jonas Moberg'.

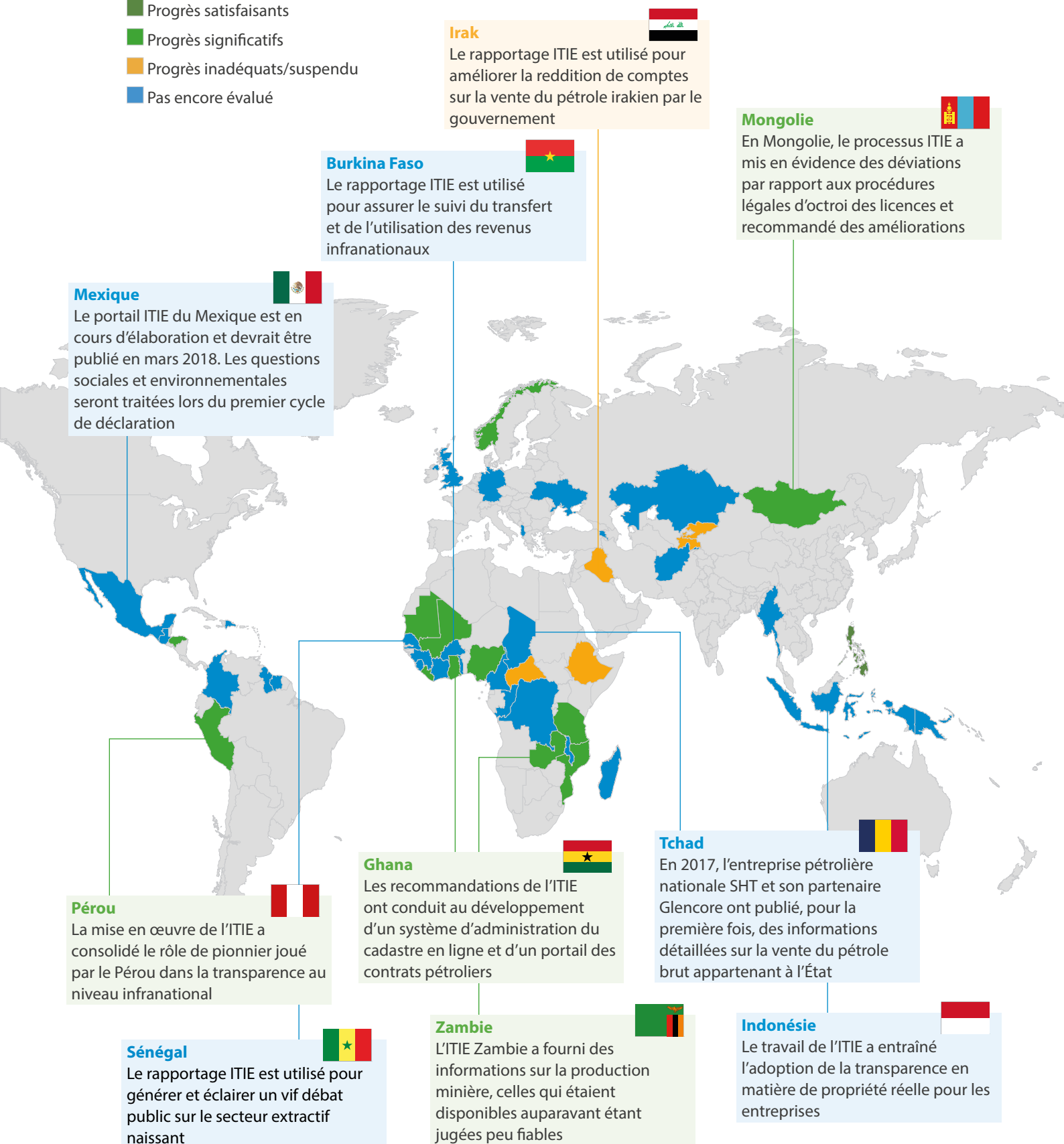
**Jonas Moberg**  
chef du Secrétariat international  
de l'ITIE

l'échelon national et international. Le rapport donnera un aperçu des activités de l'ITIE dans le monde entier en soulignant des exemples tirés de divers pays et en présentant l'impact de l'ITIE dans un contexte local. Nous entendons aussi être honnêtes quant aux difficultés rencontrées. J'espère que ce rapport de suivi vous sera utile et que les connaissances et les expériences qu'il présente peuvent être appliquées partout dans le monde pour demander aux dirigeants de rendre des comptes, susciter le débat public et poursuivre notre travail de promotion de la transparence dans les industries extractives.

# OÙ L'ITIE EST-ELLE MISE EN ŒUVRE ?

Statut de la mise en œuvre

- Progrès satisfaisants
- Progrès significatifs
- Progrès inadéquats/suspendu
- Pas encore évalué



# APERÇU GRAPHIQUE DE LA VALIDATION

Catégories	Exigences	Azerbaïdjan	Mongolie	Nigéria	Pérou	Timor-Leste	Tadjikistan	Îles Salomon	Ghana	République kirghize	Mauritanie	Sao Tomé-et-Principe	Liberia	Mali	Philippines	Mozambique	Honduras	Tanzanie	Zambie	Irak	Niger	Norvège	
Suivi par le Groupe multipartite	Engagement de l'État (1.1)																						
	Engagement des entreprises (1.2)																						
	Engagement de la société civile (1.3)																						
	Gouvernance du Groupe multipartite (1.4)																						
	Plan de travail (1.5)																						
Licences et contrats	Cadre légal (2.1)																						
	Octroi de licences (2.2)																						
	Registres des licences (2.3)																						
	Politique en matière de divulgation des contrats (2.4)																						
	Propriété réelle (2.5)																						
	Participation de l'État (2.6)																						
Suivi de la production	Données de prospection (3.1)																						
	Données de production (3.2)																						
	Données d'exportation (3.3)																						
Collecte des revenus	Exhaustivité (4.1)																						
	Revenus en nature (4.2)																						
	Accords de troc (4.3)																						
	Revenus issus du transport (4.4)																						
	Transactions liées aux entreprises d'État (4.5)																						
	Paiements infranationaux directs (4.6)																						
	Désagrégation (4.7)																						
	Ponctualité des données (4.8)																						
Attribution des revenus	Répartition des revenus (5.1)																						
	Transferts infranationaux (5.2)																						
	Gestion des revenus et des dépenses (5.3)																						
Contribution socio-économique	Dépenses sociales obligatoires (6.1)																						
	Dépenses quasi fiscales des entreprises d'État (6.2)																						
	Contribution à l'économie (6.3)																						
Résultats et impact	Débat public (7.1)																						
	Accessibilité des données (7.2)																						
	Suivi des recommandations (7.3)																						
	Résultats et impact de la mise en œuvre (7.4)																						
Évaluation globale		*																					

- Le Groupe multipartite a démontré que cette Exigence n'est pas applicable au pays.
- L'Exigence est seulement encouragée ou recommandée et ne doit pas être prise en compte dans l'évaluation de la conformité.
- Au-delà des Exigences. Le pays est allé au-delà des Exigences.
- Progrès satisfaisants. Tous les aspects de l'Exigence ont été mis en œuvre et l'objectif général de cette dernière a été rempli.
- Progrès significatifs. Des aspects significatifs de l'Exigence sont en train d'être mis en œuvre et l'objectif général de cette dernière est en voie d'être rempli.
- Progrès inadéquats. Des aspects importants de l'Exigence n'ont pas été mis en œuvre et l'objectif général de cette dernière est loin d'être rempli.
- Aucun progrès. Tous les aspects ou presque de l'Exigence restent à mettre en œuvre et l'objectif général de cette dernière n'est pas rempli.



# LES TROIS ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

La mise en œuvre de la Norme ITIE a lieu dans les pays de l'ITIE. La direction internationale de l'ITIE (le Secrétariat et le Conseil d'administration) appuie et encourage sa bonne mise en œuvre dans chaque pays membre de l'ITIE.

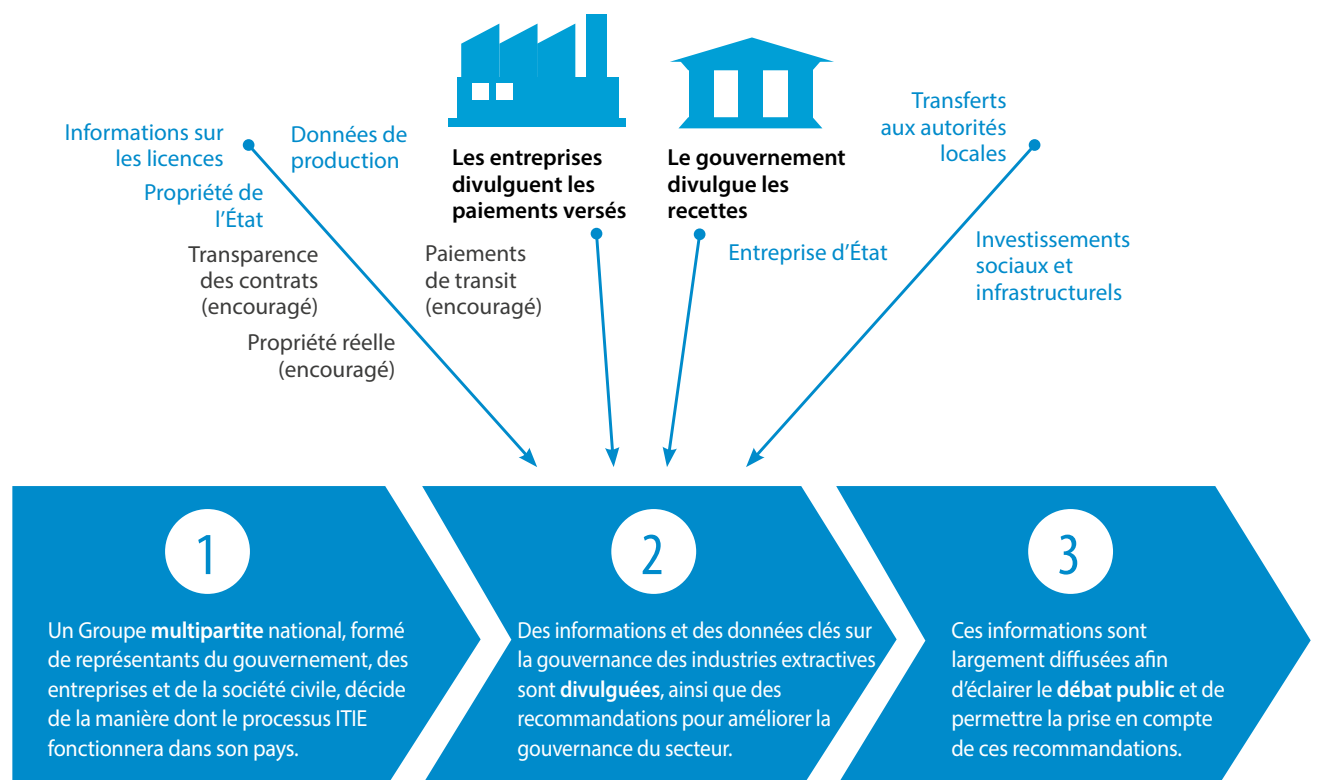
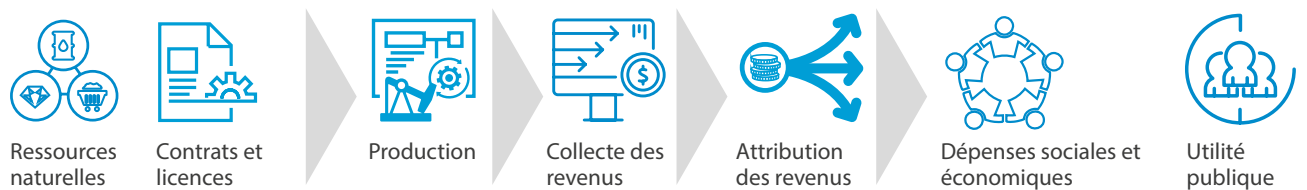
Le Conseil d'administration international de l'ITIE veille au respect de la Norme ITIE. Il suit et évalue les progrès accomplis par les pays dans la satisfaction des Exigences de la Norme. Tous les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus de respecter la même norme internationale.

Chaque pays qui devient membre de l'ITIE est évalué à l'aune de la Norme ITIE dans le cadre d'un processus appelé Validation (pour en savoir plus sur la Validation, voir page 24). La Validation ITIE examine les progrès du pays en regard des Exigences ITIE, analyse l'impact de la conformité à l'ITIE dans le pays et formule des recommandations visant à consolider

le processus et à améliorer la gouvernance du secteur.

Le Conseil d'administration de l'ITIE supervise le processus de Validation par le biais du Secrétariat de l'ITIE. Le Conseil d'administration déclare ensuite que le pays a réalisé des progrès satisfaisants, des progrès significatifs, des progrès inadéquats ou qu'il n'a fait aucun progrès.

En fonction du résultat de la Validation, le pays sera évalué à nouveau, dans un délai allant de trois mois à trois ans. Cela encourage l'amélioration continue et préserve l'intégrité de l'ITIE.



# INTÉGRER LES DIVULGATIONS DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

En 2017, le **Kazakhstan**, le **Liberia**, la **Mauritanie**, le **Nigéria**, la **Norvège**, la **République kirghize** et le **Timor-Leste** ont tous mené des études sur la manière d'aller au-delà du rapportage ITIE pour divulguer les données extractives de manière systématique.

Auparavant, la collecte des données en **Mauritanie** était un processus chronophage, effectué à l'aide de documents papier et de processus manuels. L'ITIE Mauritanie a réalisé une étude de faisabilité sur l'intégration de la déclaration ITIE dans les systèmes du Trésor public. L'ITIE Mauritanie a de plus introduit des numéros d'identification fiscale pour les entreprises et appliqué le système de classification des SFP (statistiques de finances publiques) du FMI-ITIE pour les flux de revenus issus du secteur extractif. Cela a permis au gouvernement d'identifier des entreprises et des flux de revenus spécifiques et de faciliter les efforts de recouvrement des impôts, tout en se rapprochant d'une divulgation plus régulière et ponctuelle des données relatives au secteur extractif. Le Trésor publie déjà des rapports mensuels sur les revenus pétroliers et gaziers, et prévoit de les élargir au secteur minier.

Le **Liberia** et la **Sierra Leone** utilisent un registre centralisé des licences minières, qui recense les plus grandes entreprises minières dans le pays et les relie à leurs licences et paiements pertinents.

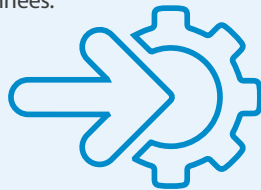
Le **Ghana**, le **Kazakhstan** et la **Mongolie** ont mis en place des systèmes accessibles au public, où les entreprises extractives enregistrent leurs paiements et leurs données de production, ainsi que leurs certificats d'audit.



## LA POLITIQUE EN DEUX MOTS

La transparence dans les industries pétrolière, gazière et minière ne doit pas se limiter aux Rapports ITIE, mais faire partie intégrante de la manière dont les gouvernements gèrent le secteur extractif et dont les entreprises conduisent leurs activités. Les pays de l'ITIE mettent de plus en plus souvent les informations relatives à leurs industries extractives à la disposition du public en les publiant en ligne par le biais de divers systèmes de déclaration (bases de données, sites Internet, portails ou autres solutions). En créant des points d'accès pour la parution continue de ces informations dans leurs propres publications et sur leurs sites Internet dans un format ouvert, les systèmes du gouvernement et des entreprises deviennent transparents à la source. On appelle souvent ce processus « *intégration* ».

Lorsque les gouvernements et les entreprises se lancent dans l'intégration, les Rapports ITIE sont généralement moins axés sur la fourniture de données et s'intéressent davantage à combler les lacunes dans les informations et à analyser les données.



### POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://eiti.org/fr/document/plan-daction-pour-lintegration>

<http://norskpetroleum.no/en/>



## LA POLITIQUE DANS LA PRATIQUE

Le site Internet du gouvernement **norvégien**, *Norwegian Petroleum*, permet au public d'accéder instantanément à toutes les informations pertinentes sur le secteur pétrolier du pays. En outre, la loi oblige les compagnies pétrolières actives en Norvège à publier des rapports annuels indiquant le montant des impôts et des droits qu'elles versent au gouvernement norvégien. Ces systèmes ont été évalués pour juger de leur conformité aux Exigences ITIE.

L'intégration n'est pas une option réservée aux pays qui mettent en œuvre la Norme ITIE depuis longtemps. La **République dominicaine**, qui a adhéré en 2016, a publié son premier Rapport ITIE sous forme de site Internet. Au lieu d'imprimer de volumineux exemplaires papier du Rapport ITIE, le pays met à disposition toutes les informations nécessaires en ligne, et un rapport de rapprochement est publié en pièce jointe.



L'ITIE a identifié un large éventail de réformes, notamment sur la façon de moderniser les registres pour les audits de production et la collecte des revenus. »

**Victor Hart**,  
président du Groupe multipartite de l'ITIE Trinité-et-Tobago



# UNE PLATE-FORME POUR LE PROGRÈS



# TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ RÉELLE

La lutte contre les irrégularités causées par la propriété secrète des entreprises a pris encore plus d'ampleur en 2017, stimulée en partie par les révélations des Paradise Papers. Ces documents ont montré comment les véritables propriétaires d'une entreprise se dissimulent parfois derrière des structures de propriété complexes afin de masquer des comportements corrompus et illégaux. Les gouvernements savent depuis longtemps que la propriété secrète est le vecteur de prédilection pour la corruption, qui peut souvent entraîner de lourdes pertes dans les revenus de l'État. Ce sont surtout les populations des pays riches en ressources naturelles qui risquent d'être perdantes, car les actifs pétroliers, gaziers et miniers sont trop souvent détournés des coffres de l'État pour finir sur des comptes privés. Les entreprises font aussi face à des difficultés lorsqu'elles sont obligées de travailler avec des partenaires dont la propriété reste secrète. Il arrive parfois que des entreprises qui viennent d'être fondées et qui n'ont apparemment aucune expérience dans le secteur se voient inexplicablement octroyer les droits d'exploitation d'une mine ou d'un champ pétrolier.

Il est désormais communément admis que la divulgation de la propriété réelle est essentielle pour répondre à des enjeux comme la corruption et la fraude fiscale. La publication de données sur la propriété réelle permet à la société civile, aux gouvernements et aux entreprises de savoir précisément qui exploite les actifs pétroliers, gaziers et miniers et bénéficie des activités extractives. Les citoyens ont ainsi plus de chances de bénéficier des ressources naturelles qui leur appartiennent. La question centrale est maintenant de savoir comment faire de la transparence en matière de propriété réelle une réalité.



## LA POLITIQUE EN DEUX MOTS

L'ITIE et la propriété réelle :

- D'ici à 2020, chaque pays de l'ITIE devra veiller à ce que toutes les entreprises actives sur son territoire publient l'identité de leurs propriétaires réels lorsqu'elles demandent, ou lorsqu'elles détiennent une participation dans, une licence ou un contrat pétroliers, gaziers ou miniers nationaux.
- Les entreprises devront publier l'identité du propriétaire réel, notamment son nom, sa nationalité et son pays de résidence. Les entreprises sont de plus encouragées à publier des informations supplémentaires, comme la date de naissance du propriétaire réel, son numéro national d'identité, l'adresse de son domicile, etc.
- Les fonctionnaires — également appelés « personnes politiquement exposées » — sont tenus de divulguer de manière transparente les participations qu'ils détiennent dans des entreprises pétrolières, gazières et minières.



L'ITIE aide les pays à répondre à cette question en conduisant des études de faisabilité et des projets pilotes, en organisant des ateliers ainsi que des conférences et en proposant d'autres formes d'assistance juridique et technique. L'ITIE a de plus aidé plusieurs pays à intégrer la transparence en matière de propriété réelle en réalisant un examen de la législation et en constituant des registres publics des propriétaires d'entreprises. Les parties prenantes de l'ITIE ont joué un rôle central dans les discussions autour des nouvelles lois et réglementations, et ont aidé à coordonner les efforts et à faire adopter la législation. L'ITIE est l'une des rares organisations à avoir généré des divulgations concrètes grâce à la collecte et à la publication annuelle d'informations sur la propriété réelle dans le cadre du rapportage ITIE.



« Quant à nous au Nigéria, nous resterons dans l'ITIE et dans le mouvement pour la transparence en matière de propriété parce qu'ils sont en phase avec nos priorités nationales et qu'ils nous aideront à faire avancer le mandat électoral de notre administration, qui est de combattre la corruption, de lutter contre l'insécurité et de faire croître l'économie. »

Le vice-président du Nigéria, Yemi Osinbajo, lors de la conférence de l'ITIE sur la propriété réelle

# PROPRIÉTÉ RÉELLE

## PASSER DE L'ENGAGEMENT À L'ACTION

### DANS 51 PAYS

Cinquante pays de l'ITIE ont publié des plans détaillant comment ils entendent parvenir à la transparence en matière de propriété réelle d'ici à janvier 2020. Ces feuilles de route présentent les réformes d'ordre juridique ou autre qui seront nécessaires pour satisfaire aux Exigences ITIE en matière de transparence. La mise en œuvre a déjà commencé dans certains pays et est appuyée par des réformes engagées à l'échelon international, par exemple la décision de l'Union européenne selon laquelle tous les États membres devront désormais constituer un registre public des propriétaires réels.

#### La République kirghize — gagnante du premier Prix du président de l'ITIE pour la transparence en matière de propriété réelle



La République kirghize a modifié sa loi sur l'utilisation du sous-sol, qui exige maintenant des entreprises qu'elles divulguent l'identité de leurs propriétaires réels lorsqu'elles demandent une licence. La loi comprend une définition claire de la propriété ainsi que des sanctions prévues en cas de manquement ou de déclaration erronée, et veillera à ce que les données sur la propriété réelle soient rendues publiques. Le gouvernement a commencé à élaborer les réglementations sur la divulgation de la propriété réelle et prévoit de constituer un registre.



Le Kazakhstan a adopté des lois qui font de la déclaration de la propriété réelle une obligation pour les entreprises pétrolières, gazières et minières. En vertu du nouveau Code du sous-sol et de l'utilisation du sous-sol, ces entreprises devront divulguer l'identité de leurs propriétaires réels lorsqu'elles demanderont une licence et déclarer tout changement de propriété. De plus,

# 50

pays ont publié leur feuille de route sur la propriété réelle

Le Kazakhstan a testé la divulgation de la propriété réelle dans son Rapport ITIE 2016.



Le Ghana a récemment modifié sa loi sur les sociétés afin de mettre en place un registre des propriétaires

réels qui couvre tous les secteurs. Le bureau du directeur du registre des sociétés travaille actuellement avec l'ITIE à un projet pilote sur la divulgation de la propriété réelle dans les secteurs pétrolier, gazier et minier afin de tester les formulaires de déclaration et d'évaluer les besoins en matière d'infrastructures informatiques nécessaires à la constitution du registre.



En Indonésie, peu après la conférence « Divulgation de la propriété réelle » à Jakarta, le gouvernement

a demandé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de promulguer un règlement exigeant de toutes les entreprises demandant un permis minier qu'elles divulguent l'identité de leurs propriétaires réels dans le cadre du processus de demande. Ce règlement devrait compléter l'exigence de déclaration de la propriété réelle promulguée par le ministère du Droit, qui s'appliquera à toutes les entreprises une fois que la réglementation présidentielle sur la propriété réelle sera approuvée.



L'Ukraine est le premier pays au monde à avoir constitué un registre public des propriétaires réels des entités

juridiques, ainsi qu'un registre des actifs pour les fonctionnaires du gouvernement. En 2014, le gouvernement a adopté des lois sur la divulgation de la propriété réelle pour toutes les entreprises. Depuis, environ 70 % des entreprises ont déclaré l'identité de leurs propriétaires réels, y compris des entreprises dans le secteur extractif. Les données sont accessibles au public grâce à un registre unifié des sociétés hébergé par le ministère de la Justice.



Le Royaume-Uni a créé le plus grand registre national public des propriétaires réels, ou « personnes exerçant

un contrôle significatif », au monde. Ce registre ouvert et interrogeable couvre tous les secteurs de l'économie et a déjà été consulté plus de 2 milliards de fois. La publication de ces informations a permis aux organisations de la société civile britannique de réaliser leurs propres évaluations et de signaler les erreurs aux autorités, contribuant ainsi à l'amélioration de la fiabilité des données.



La Zambie a modifié sa loi sur les sociétés en novembre 2017 afin d'y ajouter une disposition sur

la divulgation de la propriété réelle. La législation constitue une base solide pour exiger des entreprises qu'elles déclarent l'identité de leurs propriétaires réels. L'ITIE Zambie a participé à la sensibilisation sur la transparence en matière de propriété réelle durant la rédaction de la loi et les parties prenantes de l'ITIE Zambie entendent aider les principales agences gouvernementales à élaborer des réglementations qui répondent aux nouvelles exigences de divulgation.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://eiti.org/fr/propriete-reelle>



# DIVULGATION DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE — PARTAGE DES PRATIQUES ET RENFORCEMENT DES SYSTÈMES



En octobre 2017, l'ITIE et le gouvernement indonésien ont organisé une réunion internationale consacrée à la transparence en matière de propriété réelle. Cette conférence, intitulée « Divulcation de la propriété réelle », était axée sur la manière dont les pays peuvent mettre la transparence en matière de propriété réelle en pratique. Plus de 400 représentants venant de plus de 45 pays ont partagé leurs expériences, difficultés et progrès en la matière. La conférence a proposé 15 ateliers pratiques sur la transparence en matière de propriété réelle. Un large éventail de thèmes ont été abordés, depuis l'investigation des liens entre les entreprises anonymes et les flux financiers illicites jusqu'à des études de cas sur les premiers registres de propriétaires réels constitués dans le monde, au **Royaume-Uni** et en **Ukraine**.

### **Pays différents, problèmes similaires, solutions diverses**

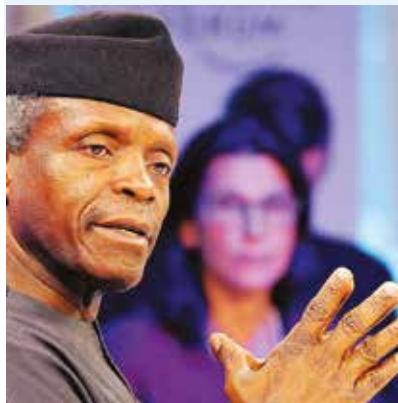
En dépit de la diversité des contextes et des expériences, la conférence a montré que tous les pays qui mettent en œuvre la transparence en matière de propriété réelle doivent relever des défis analogues. Elle a mis en lumière quatre éléments qui sont d'une importance critique pour la réussite de la divulgation de la propriété réelle :

Plus de  
**10,000+**  
messages de soutien

**419**  
experts réunis

**96**  
intervenants

**15**  
ateliers



Le vice-président du Nigéria, Yemi Osinbajo, lors de la conférence de l'ITIE sur la propriété réelle en octobre.

- **Engagement politique et implication de toutes les agences gouvernementales pertinentes.** Le travail sur la transparence en matière de propriété réelle ne peut se cantonner au ministère qui supervise les secteurs pétrolier, gazier et minier. Il faut que différents ministères collaborent entre eux pour garantir que les registres des sociétés et des licences, les autorités fiscales, les ministères de la Justice et les autres initiatives et agences concernées participent activement au processus. Plusieurs pays de l'ITIE comme l'Indonésie et la Sierra Leone ont formé des groupes de travail interagences pour assurer la cohérence de la politique et des activités de réforme au niveau national. Ainsi, il y a en Indonésie quatre registres de propriété différents, chacun étant géré par une agence différente et contenant des données sur différents aspects de la propriété. Il est donc indispensable dans ce cas-là que les agences collaborent entre elles pour que les efforts menés dans le domaine de la transparence en matière de propriété réelle soient efficaces.
- **Réformes juridiques.** La transparence en matière de propriété réelle doit être soutenue par la législation afin de garantir une réelle égalité des conditions, la cohérence des divulgations et la conformité systématique. Un cadre législatif solide pour la transparence en matière de propriété réelle doit reposer sur les pratiques internationales émergentes,

mais doit également respecter le cadre juridique propre à chaque pays afin d'être applicable. Il est également nécessaire de donner des définitions applicables et sans équivoque de la propriété réelle et des personnes politiquement exposées. Conscients de l'importance de ces enjeux, 40 pays de l'ITIE ont déjà mené à bien ou prévoient d'effectuer un examen juridique visant à identifier aussi bien les obstacles que les possibilités de réforme.

- **Accessibilité des données.** Le recours à des formats ouverts et à des registres ouverts permet au grand public d'avoir accès à l'information. Les individus et les sociétés corrompus ont plus de mal à manipuler le système ou à transférer subrepticement leurs fonds d'un territoire à un autre quand la population a un droit de regard sur leurs actions. Lorsque le public peut accéder aux données sur la propriété réelle et les utiliser, les parties prenantes sont en mesure de demander des comptes aux bonnes personnes. Il est indispensable que les parties prenantes coopèrent largement pour que les données sur la propriété réelle répondent à la demande d'information aux niveaux national et local. En plus des avantages nationaux, les données ouvertes peuvent aussi permettre l'interopérabilité des données à l'échelon international, ce qui facilitera la cartographie des structures de propriété sur plusieurs pays.
- **Fiabilité des données.** Un grand nombre de pays estiment que le suivi et la vérification de la fiabilité des informations sur la propriété réelle constituent de véritables défis. Dans certains pays, les sanctions prévues en cas de non-déclaration ou de fausse déclaration étaient trop légères pour inciter les intéressés à faire des déclarations fiables. L'Ukraine a ainsi identifié la fiabilité des données et la mise en place de sanctions appropriées pour non-respect comme les aspects les plus problématiques de la transparence en matière de propriété réelle. Un mécanisme de vérification des données est en cours d'élaboration pour répondre à ces problèmes. Le Royaume-Uni s'est également attaqué à la question en adoptant une approche fondée sur l'analyse des risques pour garantir la qualité des données, avec des sanctions claires pour toute entreprise ou propriétaire réel manquant à leurs obligations.



Il est de plus en plus évident que dans les prochaines décennies, la lutte contre la corruption concernera essentiellement la question de la propriété. Le monde nous demande d'agir maintenant. Je suis fier de la contribution considérable que l'ITIE apporte au mouvement mondial contre les entreprises anonymes.

Fredrik Reinfeldt, président de l'ITIE

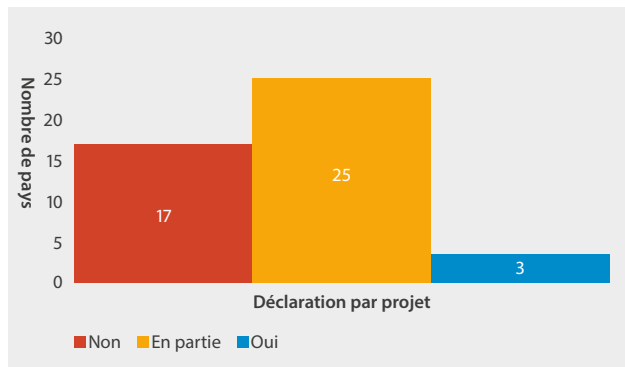


@pablovalv : « @EITlorg Des engagements clairs, concis et ambitieux de la part d'Olena Sukmanova, vice-ministre de la Justice, Ukraine, à la conférence #EITI #openup. »



# SUIVRE L'ARGENT — LA DÉCLARATION PAR PROJET

En 2017, l'ITIE a réaffirmé que la déclaration par projet est une obligation pour tous les pays de l'ITIE. Plus de 60 % des pays de l'ITIE qui ont publié des données ITIE ont ventilé au moins une partie de leurs déclarations par projet. En outre, 70 % des entreprises soutenant l'ITIE qui sont cotées en bourse divulguent leurs paiements et leurs impôts par projet. Dans des pays comme la **Norvège**, le rapportage ITIE faisait dans une certaine mesure double emploi avec les rapports annuels par projet publiés par les compagnies pétrolières, gazières et minières. En 2017, la Norvège a donc décidé que ces rapports annuels deviendraient la source d'information par défaut pour les paiements d'impôts provenant des compagnies pétrolières, ce qui rend les Rapports ITIE superflus. Des discussions analogues sont en cours au **Royaume-Uni**.



## LA POLITIQUE EN DEUX MOTS

La déclaration par projet — publier des données détaillées

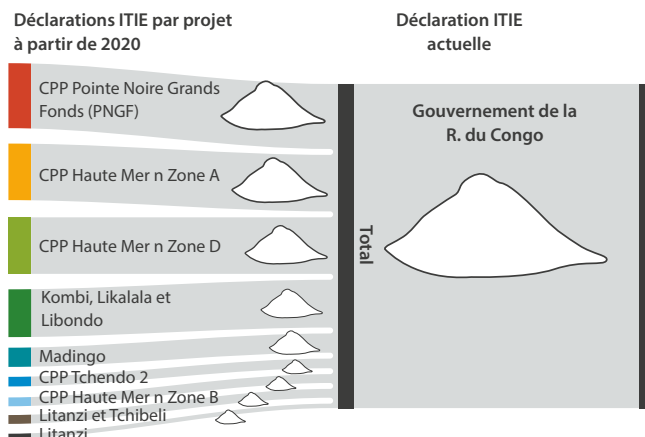
Les impôts et paiements versés par les entreprises dans les secteurs pétrolier, gazier et minier sont souvent calculés par projet, c'est-à-dire pour chaque licence ou contrat régissant un projet extractif. Les entités de l'État qui perçoivent ces paiements les enregistrent souvent par projet dans leurs systèmes. Ainsi, les divulgations par projet fournissent une couche supplémentaire d'informations qui peuvent éclairer le montant des revenus que chaque contrat pétrolier ou chaque mine génèrent pour le gouvernement.

Plusieurs pays, dont les **États membres de l'Union européenne** et le **Canada**, ont adopté des lois obligeant les compagnies pétrolières, gazières et minières à publier des rapports annuels divulguant les paiements versés pour chaque projet à chaque entité de l'État dans les pays où elles interviennent.



« Je suis ravi que le Conseil d'administration ait exposé comment les pays de l'ITIE devront effectuer des déclarations par projet. Il s'agit d'un grand pas en avant dans les efforts fournis à travers le monde pour que les contrats soient respectés et les impôts correctement versés et collectés dans le secteur. »

Le président de l'ITIE, Fredrik Reinfeldt



Plus de **50 %**

des pays validés ont publié des informations sur les transferts infranationaux.



# SUIVRE L'ARGENT — LA TRANSPARENCE AU NIVEAU LOCAL

Dans certains pays, des mécanismes de partage des revenus stipulent quelle portion des revenus pétroliers, gaziers et miniers perçus par le gouvernement central doit être transférée aux autorités régionales et locales. Dans un grand nombre de pays, l'ITIE contribue à déterminer si les montants transférés sont les bons et si les autorités locales reçoivent ces fonds quand elles le devraient.



## À Madagascar, les maires tirent parti des Rapports ITIE pour demander leur part des revenus au profit des communautés locales.

Depuis 2011, les maires des communautés malgaches affectées par l'exploitation minière utilisent le rapportage ITIE pour s'assurer que les revenus dus à leurs communautés locales sont effectivement versés. Le deuxième Rapport ITIE de Madagascar a montré que les revenus perçus au niveau central pour le compte des communautés locales n'étaient pas transférés à leurs bénéficiaires respectifs. Le Rapport a fait la lumière sur les principaux facteurs empêchant les communautés locales de toucher les revenus qui leur sont dus, par exemple des arriérés de paiement. Les maires des communautés touchées par les activités minières ont utilisé les données fournies par le Rapport ITIE pour présenter une réclamation officielle au ministère de la Décentralisation. Cette action a provoqué un débat plus général sur les transferts locaux au sein du pays ; par la suite, une enquête a montré qu'il restait entre trois et quatre ans de revenus impayés à verser aux municipalités. Le Rapport a également montré que dans certains cas, les sommes d'argent étaient transférées sur les comptes personnels de fonctionnaires locaux, car de nombreuses municipalités n'avaient pas de compte en banque. Les Rapports ITIE suivants sont allés plus loin et incluent maintenant des liens vers la budgétisation participative à l'échelon local ainsi qu'une liste des montants exacts des revenus non versés qui doivent être transférés aux communautés locales.

Le débat sur les paiements municipaux à Madagascar a entraîné d'importantes réformes qui amélioreront le système de suivi des transferts aux communautés locales. Deux grandes réformes comprennent la publication, sur le site du cadastre minier en ligne du pays, le BCMM (Bureau du cadastre minier de Madagascar), des frais d'administration minière qui ont été versés pour 2016 et 2017, et le lancement d'un système de paiement automatique pour ces frais versés par les entreprises aux communautés locales par le biais du Trésor public.



## En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Rapport ITIE 2016 récemment publié révèle des difficultés dans la gestion des comptes en fiducie, qui étaient censés faciliter les transferts d'une partie

des revenus pétroliers, gaziers et miniers aux propriétaires fonciers. Au niveau infranational, le Rapport ITIE a constaté que le Trésor public ne gérait pas correctement les transferts infranationaux de flux de revenus aux autorités locales et aux propriétaires fonciers. Les rapports d'audit les plus récents révèlent de graves lacunes et incohérences en ce qui concerne les autorités provinciales et locales. Il n'est pas facile de déterminer à qui les fonds doivent être versés, si bien qu'ils ne parviennent pas toujours à ceux qui sont censés en bénéficier. De plus, les transferts sont généralement en retard. Pour remédier à ces problèmes, le Rapport ITIE a recommandé une révision du budget et des rapports fiscaux du Trésor public afin de collecter des informations sur les transferts et paiements infranationaux. Cette recommandation a entraîné une modification de la loi sur la gestion des finances publiques et le ministère des Finances a commencé à examiner tous les comptes en fiducie du gouvernement afin qu'ils puissent être transférés dans le système intégré de gestion financière en vue d'un suivi efficace.

# LE COMMERCE DES MATIÈRES PREMIÈRES

En 2017, l'ITIE a publié une note d'orientation sur l'établissement de rapports sur les premières ventes de pétrole, préparée par le groupe de travail de l'ITIE sur la transparence dans le commerce des matières premières. Les données relatives au commerce des matières premières figurant dans les Rapports ITIE du **Cameroun**, du **Tchad** et de la **Mauritanie** sont maintenant beaucoup plus granulaires et fournissent souvent des informations sur chaque cargaison de pétrole vendu. Ces Rapports donnent des précisions sur les volumes, les revenus et les prix, ce qui permet de voir si le pays concerné est rémunéré équitablement pour son pétrole. Des pays comme l'**Albanie**, l'**Indonésie** et l'**Irak** ont divulgué des informations sur la façon dont le gouvernement sélectionne les acheteurs de leur pétrole. Le **Tchad**, la **Côte d'Ivoire**, le **Nigéria** et la **République du Congo** continuent de donner des précisions sur les prêts adossés au pétrole et sur les échanges de brut contre des produits pétroliers, de l'électricité ou des infrastructures.

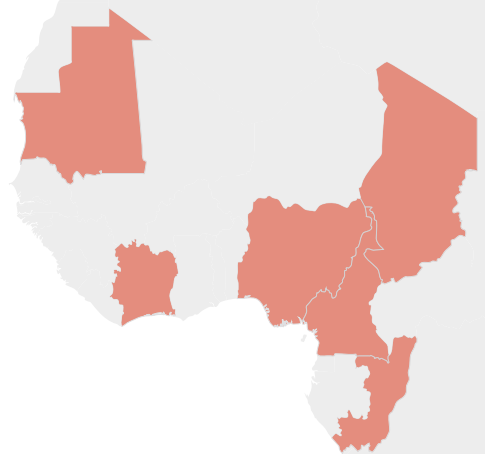
Les derniers Rapports ITIE de l'**Albanie** expliquent comment les acheteurs de la part de pétrole revenant à l'État sont sélectionnés. Dans certains pays, ce processus peut être exposé à la corruption. Les Rapports contiennent une présentation générale de la manière dont les enchères se déroulent. Une synthèse des enchères de 2013, 2014 et 2015 est donnée, dont les prévisions du volume des ventes dans le cadre du contrat annuel, la mise à prix, la soumission retenue, le nom de l'entreprise retenue, le nom des demandeurs qui n'ont pas été retenus et des liens vers des informations complémentaires.

## 2 MILLIARDS DE DOLLARS US

Le **Tchad** a publié des informations sur un prêt de 2 milliards de dollars US adossé au pétrole qu'il a contracté auprès de Glencore.



En décembre 2017, le **Tchad** a publié des informations sur le prêt adossé au pétrole qu'il a contracté auprès de Glencore. Il a notamment divulgué des données sur l'allocation de pétrole brut à Glencore pour rembourser le prêt. Les données sont ventilées par versement effectué en 2015 (il y en a eu sept) et indiquent le numéro du bordereau d'expédition, la date du paiement, le volume de pétrole brut, le prix de référence et la ristourne, ainsi que la valeur monétaire de l'allocation de pétrole brut. En outre, elles montrent comment cette valeur monétaire correspond à ce que le **Tchad** doit à Glencore en termes de remboursement du capital et des intérêts, ainsi que la part des frais de transport revenant au gouvernement et les appels de fonds.





## LA POLITIQUE DANS LA PRATIQUE INDONÉSIE

Les pratiques du commerce des matières premières en Indonésie ont connu une crise en 2015, lorsque des cas de fraude ont été découverts à Petral, la branche commerciale de l'entreprise pétrolière d'État Pertamina. Petral vendait les matières premières beaucoup trop cher, si bien que Pertamina devait payer les importations à un prix presque trois fois supérieur à leur valeur réelle. De plus, on a découvert que Petral ne suivait pas correctement les processus d'appel d'offres afin de limiter la concurrence et de favoriser certains négociants de matières premières. Peu après ces découvertes, Petral a été dissoute et remplacée par la société Integrated Supply Chain.

Dans les années qui ont suivi, le gouvernement indonésien a entrepris une série de réformes dans le secteur pétrolier du pays. La participation de l'Indonésie à l'initiative de l'ITIE sur la transparence dans le commerce des matières premières devrait conduire à la publication d'un rapport sur le commerce des matières premières en janvier 2018 ; il fournira des informations publiques sur le produit des ventes des hydrocarbures nationaux ainsi que des précisions sur chaque cargaison.

Pour le moment, les données relatives aux coûts de production du pétrole et du gaz qui sont publiées en ligne sont agrégées par mois et ne sont pas désagrégées par cargaison. Le rapport sur le commerce des matières premières remédiera à cette situation en fournissant des informations plus détaillées sur les coûts de production du gouvernement, les chiffres de vente, le nom des sous-traitants et des acheteurs, l'origine des matières premières et leur expédition. La publication de ces informations en les ventilant par cargaison donne un niveau de divulgation sans précédent et devrait améliorer la transparence et la redevabilité dans le secteur de l'exportation des matières premières.

La préparation de ce rapport a de plus encouragé un débat plus large sur l'importance de divulguer des informations relatives aux importations et aux exportations pétrolières de l'Indonésie. En effet, le pays importe environ 400 000 barils de brut et entre 400 et 500 000 barils de carburant par jour. Certains estiment que les importations devraient donc aussi figurer dans le rapport sur le commerce des matières premières.

Bien qu'il reste des défis à relever, comme l'inclusion d'informations sur les importations dans le rapport et l'amélioration de la collecte d'informations exhaustives auprès des entreprises pétrolières nationales, l'initiative ciblée de l'ITIE a déjà renforcé la demande de divulgations supplémentaires sur le secteur du commerce des matières premières et on espère qu'avec le temps, toutes les parties prenantes concernées fourniront davantage de données.



## LA POLITIQUE EN DEUX MOTS

Le commerce des matières premières est traditionnellement marqué par une certaine opacité.

Dans un grand nombre de pays riches en ressources naturelles, les paiements que les entreprises versent au gouvernement pour obtenir les droits d'extraction des ressources sont effectués en nature, c'est-à-dire par le biais de transferts physiques de pétrole, de gaz et de minéraux plutôt que de transferts d'argent. Ces transactions sont le plus souvent effectuées entre des sociétés privées et des entreprises d'État — on parle de « premières ventes » — et doivent être transparentes afin de brosser un tableau exhaustif des revenus de l'État. Les pays de l'ITIE qui perçoivent des revenus de la vente des parts de production de l'État ou d'autres revenus en nature sont tenus de divulguer les volumes vendus et les revenus provenant de ces ventes. Cela signifie qu'une entreprise d'État ou une autre agence gouvernementale chargée de commercialiser le pétrole, le gaz et les minéraux de l'État doivent divulguer la totalité des revenus qu'elles tirent de la vente de ces ressources. Ces dernières années, les pays mettant en œuvre l'ITIE ont accompli de grands progrès dans la divulgation du commerce des matières premières.

# LA TRANSPARENCE DES CONTRATS

Depuis que l'ITIE a commencé à encourager la divulgation des contrats en 2013, la prévalence de la transparence des contrats parmi les pays de l'ITIE a nettement augmenté :

- En 2017, plus d'un pays de l'ITIE sur trois disposait de dispositions juridiques appuyant la transparence des contrats.
- 29 pays de l'ITIE ont divulgué au moins certains contrats, que ce soit sur le site Internet du ministère concerné ou sur le site national de l'ITIE.

L'ITIE constitue un forum qui permet de discuter de la divulgation des contrats. En Mongolie, un

groupe de travail de l'ITIE sur la divulgation des contrats a été formé en 2015. Il a veillé à ce que les clauses de confidentialité soient retirées des nouveaux modèles d'accords de partage de la production. Une base de données des contrats a été lancée en 2017.

## 29

pays de l'ITIE ont divulgué au moins certains contrats, que ce soit sur le site Internet du ministère concerné ou sur le site national de l'ITIE.



L'ITIE est maintenant le pivot d'une communauté mondiale de publication des contrats dans les industries extractives. Les trois quarts des pays qui ont divulgué les contrats ou les permis miniers ou pétroliers adhèrent à l'ITIE. »

NRGI dans le rapport *La publication des contrats dans le cadre de l'ITIE : une norme désormais établie ?*

## 65 %

des pays validés ont publié, en totalité ou en partie, la politique de leur gouvernement sur la divulgation des contrats et des licences.



## LA POLITIQUE EN DEUX MOTS

Les contrats et les licences stipulent les droits légaux ainsi que les termes et conditions pour l'exploration et la production de pétrole, de gaz et de minéraux. Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont encouragés à divulguer publiquement tous les contrats et licences qui fixent les conditions d'exploitation des ressources pétrolières, gazières ou minérales d'un pays. Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont également tenus de faire rapport sur les politiques et les ressources de leur gouvernement en matière de transparence des contrats. L'ITIE encourage ces divulgations afin que les citoyens puissent mieux vérifier que les revenus que leur pays tire de ses ressources pétrolières, gazières et minérales correspondent bien à ce qu'il devrait percevoir et que les autres obligations, telles que les engagements sociaux ou environnementaux, sont respectées.



## 1 PAYS DE L'ITIE SUR 3

dispose de dispositions juridiques appuyant la transparence des contrats.



## LA POLITIQUE DANS LA PRATIQUE PHILIPPINES

Les Philippines ont participé à un projet pilote de l'ITIE sur la transparence des contrats. En octobre 2016, le pays a lancé son portail de contrats extractifs, qui contient des contrats des secteurs minier, pétrolier et gazier.

À ce jour, plus de 52 contrats, qui sont tous lisibles par machine et interrogeables, ont été ajoutés au portail. En outre, le portail propose des documents d'appui, par exemple des études de faisabilité pour l'exploitation minière et des rapports sur les questions sociales et environnementales.

Auparavant, ces contrats et documents étaient uniquement disponibles en version papier, si bien que le seul moyen de les consulter était de se rendre en personne dans les ministères où ils étaient conservés. Maintenant que ces contrats sont accessibles en ligne aux Philippines — certains ont même été annotés pour aider le public à en comprendre le contenu —, toutes les parties prenantes intéressées ont un accès égal aux documents qui sous-tendent l'extraction commerciale des ressources naturelles du pays. Grâce à cette ressource, il est désormais plus facile d'examiner des questions comme les transferts infranationaux ou l'impact environnemental du secteur.

En plus des bénéfices que ce portail a apportés aux Philippines, l'on espère que les efforts consentis pour créer ce site Internet serviront de référence aux autres pays qui cherchent à mettre en place des points d'accès analogues pour la transparence des contrats.

# LA DÉCLARATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Plus de 28 pays mettant en œuvre l'ITIE ont rendu transparentes les informations sur les taxes, contributions et autres paiements liés à l'environnement. Certains ont aussi divulgué leur politique environnementale, leurs pratiques de gestion de l'environnement et leur conformité aux normes environnementales.



En montrant les revenus, parfois énormes mais aussi extrêmement volatils, que les industries extractives ont générés, l'ITIE peut contribuer à orienter l'élaboration des politiques publiques vers une meilleure utilisation de ces ressources. »

Jonas Moberg, chef du Secrétariat international de l'ITIE



**COLOMBIE** L'ITIE Colombie étudie actuellement comment traiter les aspects environnementaux par le biais du rapportage ITIE.



**KAZAKHSTAN** Le Groupe multipartite du Kazakhstan s'est dit préoccupé par la façon dont les amendes environnementales imposées aux compagnies pétrolières, gazières et minières ont été dépensées et prévoit d'entreprendre un examen de la question.



**MONGOLIE** L'ITIE Mongolie continue de surveiller l'exécution des plans de réhabilitation de l'environnement.



**PHILIPPINES** Les Rapports ITIE des Philippines suivent les flux financiers destinés aux fonds de protection de l'environnement.



## LA POLITIQUE EN DEUX MOTS

On n'attend pas des pays de l'ITIE qu'ils couvrent les informations environnementales. Pour autant, l'intérêt porté à la transparence environnementale dans les secteurs pétrolier, gazier et minier grandit dans différents pays. Dans certains cas, l'ITIE peut contribuer à combler les lacunes dans les informations publiquement disponibles sur les paiements environnementaux.



## LA POLITIQUE DANS LA PRATIQUE TRINITÉ-ET-TOBAGO

Le dernier Rapport ITIE de l'ITIE Trinité-et-Tobago comporte une section sur les déversements de pétrole à terre et leur impact sur la santé humaine, la vie marine et l'industrie de la pêche. L'ITIE Trinité-et-Tobago envisage d'inclure des informations sur les émissions de CO2 dans son prochain Rapport ITIE.

Un grand nombre de pays de l'ITIE ont publié une description de la législation et des exigences de licence liées à l'environnement. C'est notamment le cas du **Burkina Faso**, du **Tchad**, de la **Côte d'Ivoire**, de la **Colombie**, de la **République démocratique du Congo**, de la **République kirghize**, du **Kazakhstan**, du **Liberia**, de **Madagascar**, du **Malawi**, du **Mali**, de la **Mauritanie**, de la **Mongolie**, du **Mozambique**, du **Nigéria**, des **Philippines**, de la **République du Congo**, des **Seychelles**, du **Sénégal**, de la **Sierra Leone**, du **Togo**, de **l'Ukraine** et de la **Zambie**. Parmi ces informations figurent une description du rôle que les différentes agences gouvernementales jouent dans la mise en œuvre de la politique environnementale, ainsi que des références à la législation pertinente, aux exigences de protection de l'environnement liées à l'octroi des licences et à certaines dispositions ou politiques du gouvernement sur les politiques environnementales couvrant les activités pétrolières, gazières et minières.

Certains pays de l'ITIE ont divulgué les flux de revenus liés à l'environnement et des données sur la gestion des revenus. Quelques pays comme la **Mongolie**, les **Philippines** et la **Zambie** ont inclus des informations sur la gestion des fonds environnementaux et des fonds de réhabilitation, y compris l'usage qui est fait du produit des droits et des sanctions versés conformément à la réglementation environnementale.

# 28

pays mettant en œuvre l'ITIE ont publié des informations sur les questions environnementales en réponse aux préoccupations locales.

# AMÉLIORER LA TRANSPARENCE SUR LE CONTENU LOCAL DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

En 2017, 25 pays de l'ITIE ont décidé d'inclure des informations sur le contenu local dans le rapportage ITIE. Ils entendent notamment publier des informations sur les politiques et les engagements des entreprises en matière de contenu local, les chiffres relatifs au contenu local (emploi, passation des marchés, achat de biens et nationalité des propriétaires des entreprises) ainsi qu'un commentaire sur la manière dont les politiques sont mises en œuvre.

Concernant l'emploi, les **Philippines** divulguent le nombre d'autochtones employés dans les industries locales. Au **Mozambique**, les données sur l'emploi comptent des précisions sur les clauses des contrats de travail. Le Rapport ITIE de la **Mongolie** examine le processus suivi par le gouvernement pour fixer les quotas annuels de travailleurs étrangers.

En ce qui concerne la valeur des dépenses consacrées au contenu local, le **Kazakhstan** a recueilli et publié un grand nombre de données sur le contenu local dans les achats de biens, travaux et services dans le secteur extractif. L'**ITIE Ghana** est allée plus loin et a demandé aux entreprises de faire rapport sur l'emploi et la passation de marchés locaux par rapport à l'emploi et à la passation de marchés étrangers afin de pouvoir déterminer si les dispositions légales ont bien été respectées. Le **Liberia** a commencé à collecter des données sur les propriétaires réels des entreprises sous-traitantes.



## LA POLITIQUE DANS LA PRATIQUE GHANA

Évaluer la conformité et éclairer le débat public : Le **Ghana** tire parti de l'ITIE pour évaluer si les politiques en matière de contenu local sont respectées et pour mettre les difficultés pratiques en exergue. Le pays a décrit les dispositions relatives au contenu local par le biais du rapportage ITIE. Il a aussi demandé aux entreprises de faire rapport sur l'emploi et la passation de marchés locaux par rapport à l'emploi et à la passation de marchés étrangers. L'**ITIE Ghana** a permis de réunir les parties prenantes issues du gouvernement, de la société civile et des entreprises pour discuter des avantages et des difficultés liés au contenu local dans le secteur extractif national.



## LA POLITIQUE EN DEUX MOTS

Le contenu local est la contribution qu'un projet pétrolier, gazier ou minier apporte à l'économie locale, régionale ou nationale en plus des revenus versés au gouvernement. Ces contributions peuvent prendre la forme d'emplois, d'achat de biens et services, de formations et de projets sociaux. On estime que 90 % des pays riches en ressources naturelles ont adopté une forme de politique en matière de contenu local.

Plus de

**50 %**

des pays de l'ITIE ont commencé à publier des données sur le contenu local dans le secteur extractif.

# LES ENTREPRISES D'ÉTAT

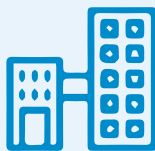
En 2017, l'ITIE a lancé un nouveau réseau d'entreprises d'État, qui rassemble les grandes entreprises d'État des pays de l'ITIE pour discuter des outils de transparence et des mécanismes de déclaration existant actuellement afin d'améliorer la transparence et la gouvernance générales des entreprises d'État.



Plusieurs pays de l'ITIE ont en outre pris des mesures pour améliorer la transparence des entreprises d'État. Après que la Validation 2017 de la **Mongolie** a identifié des écarts dans les déclarations des entreprises d'État, le dernier Rapport ITIE de ce pays montre que les 19 entreprises minières d'État ont des pratiques extrêmement diverses en matière de transparence et de gouvernance. Le Rapport divulgue des données clés sur neuf des entreprises minières d'État qui ont versé les paiements les plus importants au gouvernement en 2016. Il n'était alors pas encore possible d'obtenir les états financiers audités de ces neuf entreprises d'État, mais l'ITIE Mongolie a publié les bénéfices non répartis, les réinvestissements et les dépenses quasi fiscales de ces neuf entreprises, ainsi que des précisions sur leur conseil d'administration. De plus, le diagnostic a fourni un portrait instantané complet des prêts et des garanties accordés par l'État et les entreprises d'État aux entreprises dans les secteurs pétrolier, gazier et minier, complétant le tableau du passif des entreprises d'État en 2016. Les divulgations ITIE complètent la réforme des entreprises d'État actuellement menée avec l'appui de la Banque asiatique de développement et du FMI.

## LA POLITIQUE EN DEUX MOTS

Dans un grand nombre de pays, les entreprises d'État jouent un rôle majeur dans la gestion, la réglementation et le fonctionnement des secteurs pétrolier, gazier et minier. Si les transactions financières impliquant des entreprises d'État sont devenues plus transparentes ces dernières années, l'opacité des structures d'entreprise et le chevauchement du mandat de nombreuses entreprises d'État, avec les risques de corruption que cela entraîne, n'en continuent pas moins de susciter de graves préoccupations.



### 53 %

de tous les pays validés ont divulgué des informations complètes ou partielles sur la participation de l'État dans le secteur extractif.

Mais seuls

### 30 %

des pays validés ont publié des informations sur les paiements sociaux (appelés « dépenses quasi fiscales ») effectués par les entreprises d'État.



Les entreprises d'État jouent un rôle critique dans la gestion des secteurs pétrolier, gazier et minier de la **Papouasie-Nouvelle-Guinée**. En plus de participer à certains des grands projets extractifs menés dans le pays, les entreprises d'État comme la Mineral Resources Development Corporation (MRDC) détiennent en fiducie un pourcentage des revenus du secteur, qu'elles investissent pour le compte des propriétaires fonciers locaux. Certains gouvernements provinciaux reçoivent aussi des dividendes de la part des entreprises d'État, par exemple Ok Tedi, par le biais d'accords de fiducie noués avec MRDC. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le niveau de divulgation de données sur la participation de l'État s'est amélioré au fil des années grâce aux efforts du Groupe multipartite national de l'ITIE.

Donnant suite à une recommandation du premier Rapport ITIE sur la nécessité d'impliquer davantage les entreprises d'État, le Conseil exécutif national, un organisme qui s'apparente au conseil des ministres et qui définit les politiques ministérielles en Papouasie-Nouvelle-Guinée, a demandé aux entreprises d'État de rendre publics la répartition de leur capital ainsi que tous les autres fonds qu'elles détiennent en fiducie et qu'elles investissent pour le compte des propriétaires fonciers et des générations futures. Les entreprises d'État participent maintenant régulièrement aux réunions du Groupe multipartite. En conséquence de quoi, le Rapport ITIE 2016 contient d'importantes informations sur les relations financières entre les entreprises d'État et le gouvernement, y compris les changements de propriété, les filiales et le rôle que les entreprises d'État et le gouvernement jouent dans la gestion des fonds fiduciaires des revenus extractifs.

# LA VALIDATION — LE MÉCANISME D'ASSURANCE QUALITÉ DE L'ITIE

Un peu moins de la moitié des pays de l'ITIE ont maintenant été validés. Dans nombre de cas, les résultats et les constatations de la Validation ont été révélateurs. Les Philippines sont le premier pays à avoir atteint la mention « progrès satisfaisant », qui est le plus haut niveau aux termes de la Norme ITIE. Une décision sur la Validation de plusieurs pays, dont l'Albanie, l'Afghanistan, le Cameroun, le Pérou, le Sénégal, l'Ukraine et le Royaume-Uni, est prévue en 2018.

## Faits saillants de la Validation :



La Validation du **Ghana** a montré que l'ITIE contribuait à attirer l'attention sur l'existence

de lacunes dans les réglementations juridiques et fiscales du pays concernant les secteurs pétrolier, gazier et minier. Elle a aussi aidé à identifier des problèmes dans la façon dont le gouvernement gère les revenus issus des ressources extractives. Les parties prenantes locales ont mis en avant plusieurs effets positifs du rapportage de l'ITIE Ghana, notamment l'introduction de périmètres fiscaux pour les coûts liés aux industries extractives, l'établissement des taux de redevance minière, la nouvelle imposition des plus-values afin de couvrir les transferts de licences et l'augmentation des rentes foncières dans le secteur minier. Le rapportage ITIE a en outre fait la lumière sur les retards dans le versement des redevances sur les minéraux aux autorités locales et sur les lacunes dans le suivi de la manière dont ces redevances sont dépensées à l'échelon national et infranational.

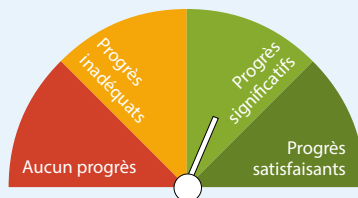


En **Mongolie**, la Validation a contribué à recenser plusieurs sources d'informations publiques

en ligne qui complètent le portail de données de l'ITIE Mongolie. Il s'agit notamment du portail du ministère des Finances sur les transferts infranationaux

79 %

de tous les pays validés ont obtenu comme évaluation générale « Progrès significatifs » ou plus, mais un seul — les Philippines — a jusqu'ici satisfait à toutes les Exigences ITIE.



« Un grand nombre des changements et des réformes que le gouvernement introduit actuellement sont directement imputables au travail de l'ITIE Nigéria. »

**Zainab Ahmed,**  
ministre du Budget et de la  
Planification nationale, Nigéria.

et de son site sur le budget, d'un portail gouvernemental sur la transparence dans la passation des marchés et d'un portail hébergeant des contrats de la société civile. Dans nombre de cas, les mesures correctives décrites dans le rapport de Validation de la Mongolie nécessiteront une collaboration accrue entre les principaux acteurs du secteur.



En **Norvège**, la Validation a eu lieu au moment où une décennie de mise en œuvre conventionnelle laissait

la place à la divulgation systématique et exhaustive de l'information sur le site Internet du gouvernement, Norwegian Petroleum. La Norvège a ainsi pu satisfaire aux Exigences ITIE par l'intégration, en se servant des systèmes de son propre gouvernement pour divulguer les données plutôt que de les publier dans un Rapport ITIE.



Au **Pérou**, la Validation a souligné l'impact significatif que la mise en œuvre de l'ITIE a eu

sur la transparence des transferts infranationaux et sur le suivi des revenus extractifs. Lorsqu'ils s'accompagnent d'efforts visant à dépasser les exigences minimales sur la divulgation des contrats, ces progrès ont conduit à une autonomisation tangible des communautés et des fonctionnaires locaux.

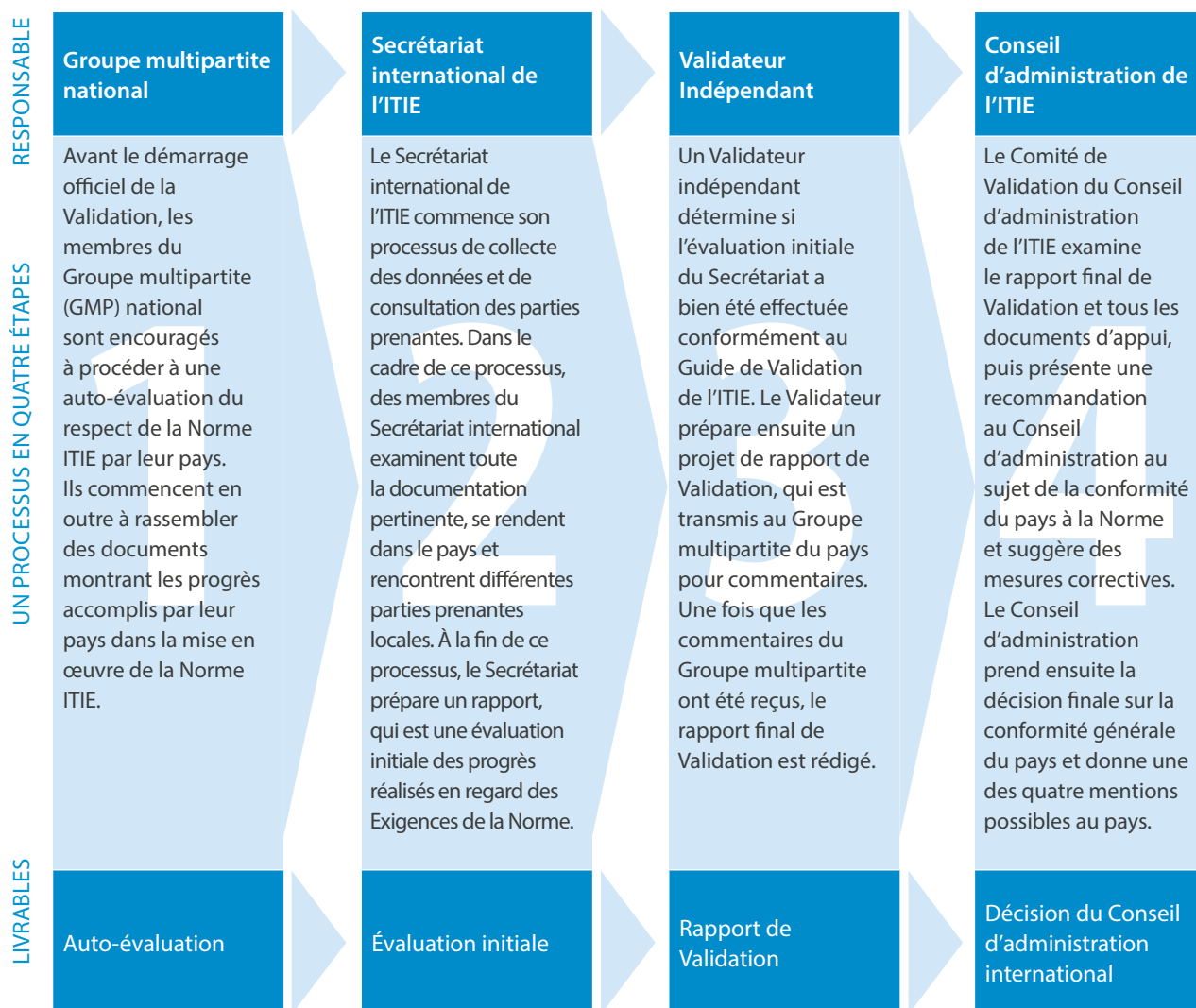


Le processus de Validation de la **Zambie** a aidé les parties prenantes à prendre conscience du fait que

les entreprises minières, y compris les entreprises d'État, publiaient déjà des données et que différentes agences gouvernementales s'efforçaient de publier des données plus régulièrement. Cela a permis de mettre en exergue les possibilités qui s'offrent à l'ITIE en Zambie de contribuer à améliorer la régularité des divulgations du gouvernement et des entreprises.



# LA VALIDATION ET CE QU'ELLE IMPLIQUE EN QUATRE ÉTAPES



Au cours de la Validation, les progrès accomplis par un pays sont comparés aux 33 dispositions de la Norme ITIE, par le biais d'un examen des données disponibles et d'entretiens avec des responsables d'entreprises locales, des fonctionnaires du gouvernement et des membres de la société civile. Une tierce partie extérieure et indépendante, le Validateur, est chargée d'examiner et de confirmer les résultats de ce processus. À la fin du processus de Validation, le Conseil d'administration de l'ITIE

attribue au pays validé l'une des quatre mentions suivantes : « aucun progrès », « progrès inadéquats », « progrès significatifs » ou, si tous les éléments de la Norme ont été satisfaits, « progrès satisfaisants », qui est le plus haut niveau. Le Validateur rédige un rapport final de Validation, qui documente les conclusions du processus de Validation et, le cas échéant, formule des recommandations sur les mesures correctives qui pourront aider les pays à atteindre un meilleur niveau de progrès.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Voir l'aperçu de tous les pays validés page 7 ou consulter la page [eiti.org/fr/pays](http://eiti.org/fr/pays)



# VALIDATION ET INTÉGRATION

Le processus de Validation de l'ITIE a joué un rôle majeur dans l'identification des possibilités d'accélération de l'intégration au cours de l'année passée. Dans des pays comme l'**Albanie**, la **Mauritanie**, les **Philippines** et le **Sénégal**, le processus de Validation a catalysé des solutions rapides pour combler les lacunes par la simple publication des informations existantes sur le site Internet de l'ITIE ou sur celui du gouvernement. Sept pays ont lancé des études formelles sur les possibilités d'intégration du rapportage ITIE à la suite de leur Validation.

## LA VALIDATION A RÉVÉLÉ DES FAIBLESSES DANS LA GOUVERNANCE

Cinq enseignements communs se sont dégagés pour tous les membres de l'ITIE qui font ou vont faire l'objet d'une Validation.

### 1. La qualité du rapportage ITIE dépend de celle des informations disponibles

La Validation a montré que de nombreux pays mettant en œuvre l'ITIE ont eu du mal à s'accorder sur la définition de « tous les paiements et revenus significatifs ». Par conséquent, la préparation de Rapports ITIE couvrant entièrement les secteurs extractifs s'est avérée difficile. Il est indispensable d'avoir des informations exhaustives sur les impôts et les revenus ainsi que des définitions claires de la matérialité si l'on veut que la transparence mène à la redevabilité.

### 2. Les entreprises d'État doivent participer au processus de rapportage ITIE

Bien que les entreprises d'État jouent un rôle crucial dans un grand nombre de pays mettant en œuvre l'ITIE, la Validation a montré que les divulgations relatives à ces sociétés sont souvent inadéquates. Lorsqu'il y a eu des divulgations, il reste du travail à faire pour impliquer les entreprises d'État dans le processus de déclaration ITIE.

### 3. Il est fréquent que les systèmes d'octroi des licences ne contiennent pas toutes les informations pertinentes

La divulgation systématique des informations sur l'octroi des licences doit devenir la norme. Toutefois, le rapportage ITIE a montré que les systèmes d'octroi des licences sont souvent trop simplistes et qu'il faut engager des réformes supplémentaires pour garantir un niveau suffisant de divulgation publique.

### 4. Il y a davantage de possibilités d'apprentissage par les pairs entre les pays de l'ITIE sur les paiements et les transferts infranationaux

Le rapportage ITIE et les Validations ont repéré des inefficacités dans les paiements et transferts infranationaux. Même si les pays identifient généralement les écarts entre ce qui aurait dû être payé aux autorités locales et ce qui a été effectivement versé, ces informations sont en fait divulguées au niveau infranational. De plus, une certaine confusion règne parfois quant à la nature exacte des paiements : s'agit-il de transferts provenant du gouvernement national et destinés aux autorités locales ou bien de paiements directs versés par les entreprises aux communautés au sein desquelles elles sont implantées ? L'amélioration de la tenue des registres, en ventilant clairement les transferts infranationaux par autorité locale, est une étape importante vers la redevabilité. Les pays qui ont réussi à résoudre les écarts dans la déclaration des transferts infranationaux, comme l'**Albanie** et les **Philippines**, peuvent proposer des possibilités d'apprentissage par les pairs aux autres pays membres de l'ITIE.

### 5. Il reste du travail à faire pour systématiser la déclaration des contributions sociales dans les divulgations des entreprises

Bien que les contributions sociales soient généralement modestes par rapport aux autres flux de revenus, elles revêtent souvent un grand intérêt pour les parties prenantes locales. La Validation a montré qu'il arrive fréquemment que ces contributions ne soient pas déclarées clairement dans les divulgations systématiques des entreprises.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

Voir l'aperçu de tous les pays validés page 7 ou consulter la page [eiti.org/fr/pays](http://eiti.org/fr/pays)



# LES VISAGES DE LA TRANSPARENCE

## PROFILS DE PAYS



**Mexique:**  
Aura Martinez, Directeur de la performance budgétaire au Ministère des Finances



**Nigéria:**  
Waziri Adio, secrétaire exécutif, ITIE Nigéria



**Ukraine:**  
Dina Narezhneva,  
Coordonnatrice Nationale de l'ITIE Ukraine



**RDC:**  
Martin Kabwelulu,  
Ministre des Mines



**Philippines:**  
Atty. Maria Karla L. Espinosa,  
Coordonnateur National ITIE Philippines



# RDC : MARTIN KABWELULU, MINISTRE DES MINES

Je suis membre du Comité Exécutif de l'ITIE depuis sa création en 2007. Au cours des dix dernières années, j'ai régulièrement participé à notre dialogue multipartite et j'ai vu l'ITIE RDC devenir de plus en plus forte à mesure qu'elle faisait face à des circonstances difficiles et les surmontait. La prise de conscience collective des problèmes auxquels le secteur extractif est confronté en RDC s'est renforcée chez les parties prenantes et a généré des résultats qui peuvent convenir à toutes les parties, malgré la pluralité de leurs intérêts.

Un des premiers défis que toutes les parties prenantes ont dû relever ensemble a été notre suspension de l'ITIE en 2013, la qualité de nos Rapports n'étant pas satisfaisante. En 2014, la situation s'est améliorée et la RDC a été déclarée conforme à la Norme ITIE, ce qui a ramené la confiance aux niveaux national et international.

La transparence des contrats est une autre question que nous avons réussi à traiter. En 2011, nous avons pris une mesure audacieuse, à savoir la divulgation de tous les contrats dans le secteur extractif et en 2015, la RDC a pris part au projet pilote de l'ITIE sur la déclaration de la propriété réelle. Les données publiées dans le cadre de cet exercice étaient entièrement nouvelles et elles représentent encore aujourd'hui un rare exemple de données sur la propriété dans le secteur extractif qui sont mises dans le domaine public. La RDC a reçu un prix pour le travail exemplaire que nous avons mené dans ce domaine, qui a toujours été l'un des moins transparents dans le secteur. La publication de ces informations a permis de voir plus clairement qui sont les acteurs du secteur.

Nous avons fait de gros efforts dans les domaines de la transparence des contrats et de la transparence en matière de propriété

réelle. Ces données, conjuguées aux informations sur les paiements qui figurent dans les Rapports ITIE de la RDC, ont fourni aux parties prenantes et aux citoyens des informations essentielles pour comprendre qui intervient dans le secteur, dans quelles conditions et dans quel but. Elles ont permis à notre pays de réduire autant que possible les écarts dans les paiements et les revenus, et de veiller à ce que l'État reçoive ce qui lui est dû. Pour un pays riche en ressources naturelles comme le nôtre, cela donne des données précises sur la contribution considérable que le secteur extractif apporte au budget de l'État.

Au fur et à mesure de l'évolution de la Norme ITIE, la RDC a adapté ses systèmes de finances publiques afin de tenir compte des nouvelles règles et exigences. Notre objectif ultime est de suivre et de surveiller les revenus du gouvernement afin de répondre aux attentes de la population. C'est important parce que les perspectives du secteur minier en RDC sont prometteuses, en particulier compte tenu de la hausse des cours des métaux sur les marchés internationaux. La RDC a la chance de disposer d'un large éventail de minéraux, dont certains sont parmi les plus recherchés actuellement, et nous élaborons des politiques visant à tirer les plus grands bénéfices possible de ces ressources.

« Selon moi, le rôle de l'ITIE pourrait consister à permettre au pays de parvenir, du mieux possible, à un cadre opérationnel transparent et descendant pour que tous les paiements versés par les industries extractives soient effectivement enregistrés par le Trésor public, optimisant ainsi les revenus provenant du secteur minier. »



« Selon moi, le rôle de l'ITIE pourrait consister à permettre au pays de parvenir, du mieux possible, à un cadre opérationnel transparent et descendant pour que tous les paiements versés par les industries extractives soient effectivement enregistrés par le Trésor public, optimisant ainsi les revenus provenant du secteur minier. »



# MEXIQUE : AURA MARTINEZ, DIRECTEUR DE LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE AU MINISTÈRE DES FINANCES

Je travaille actuellement comme directrice de la performance budgétaire au ministère des Finances du Mexique. Je dirige aussi une équipe de développeurs informatiques qui travaillent sur le portail de données ouvertes du gouvernement mexicain, officiellement appelé « Portail pour la transparence dans les industries extractives » ou plus simplement le « Portail ». Cela fait maintenant plusieurs années que je travaille sur les enjeux de la transparence, avec notamment des projets qui complètent la mise en œuvre de la plate-forme ITIE au Mexique.

Mes premiers contacts avec l'ITIE ont eu lieu dans le cadre de mon travail au ministère des Finances. Le sous-secrétaire aux Revenus connaissait déjà l'ITIE grâce au Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT). Même si l'ITIE relevait d'un autre sous-secrétaire, j'ai assisté à plusieurs réunions communes, où nous avons discuté de la lettre du Mexique annonçant son intention d'adhérer à l'ITIE. Ma section s'occupait déjà des questions de transparence budgétaire puisque le Mexique était en train d'appliquer la norme sur les données budgétaires ouvertes de concert avec sa mise en œuvre de l'ITIE. Nous avons constaté que ces deux initiatives se complétaient de plusieurs façons.

La participation indispensable du gouvernement, des entreprises et de la société civile distingue l'ITIE du PGT, où la société civile ne doit pas nécessairement être impliquée. Bien qu'il y ait des contacts quotidiens avec la société civile dans le cadre des initiatives

du PGT, cela reste complètement volontaire et il arrive que seul le gouvernement participe.

Les trois secteurs vont tous bénéficier de notre nouveau Portail, dont l'objectif est de rendre les procédures et les données budgétaires transparentes, conviviales et actualisées pour les utilisateurs. Nous avons élaboré le Portail en nous inspirant de plusieurs normes internationales comme l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale et Open Contract Partnership (Partenariat pour des contrats ouverts), entre autres. Le Portail contient des informations géoréférencées, par exemple les zones contractuelles, la production et les projets, et inclura des données provenant du Fonds mexicain des hydrocarbures et du Fonds minier. Je suis ravie que le Mexique soit le premier pays à pouvoir suivre les revenus à travers toutes les dépenses fédérales sur le Portail ITIE.

Nous ne travaillons pas seulement au Portail lui-même, nous encourageons également les citoyens à utiliser les données. Nous prévoyons de sensibiliser le public sur ces questions au moyen de groupes de discussion, de rallyes et de hashtags. De cette manière, nous pouvons ajouter de la valeur aux données qui ont déjà été divulguées et encourager la participation des citoyens au suivi des secteurs extractifs dans notre pays.



Les trois secteurs vont tous bénéficier de notre nouveau Portail. [Il] contient des informations géoréférencées, par exemple les zones contractuelles, la production et les projets, et inclura des données provenant du Fonds mexicain des hydrocarbures et du Fonds minier. Je suis ravie que le Mexique soit le premier pays à pouvoir suivre les revenus à travers toutes les dépenses fédérales sur le Portail ITIE. »



Mexique



# NIGÉRIA : WAZIRI ADIO, SECRÉTAIRE EXÉCUTIF, ITIE NIGÉRIA

Le Nigéria a adhéré à l'ITIE en 2003 dans le cadre d'un programme national de réforme et la mise en œuvre complète a démarré en 2004. J'ai commencé à participer à l'ITIE quelques années plus tard, en 2007, lorsque j'ai occupé le poste de directeur de la communication à l'ITIE Nigéria pendant un an.

En février 2016, huit ans après mon premier poste à l'ITIE Nigéria, le président Muhammadu Buhari m'a nommé secrétaire exécutif (c'est-à-dire Coordinateur National) de l'ITIE Nigéria et je suis devenu membre du Groupe de travail national des parties prenantes (notre Groupe multipartite).

## Réformes gouvernementales

La pertinence de l'ITIE pour le processus de développement du Nigéria s'est renforcée sous le gouvernement actuel, qui a axé sa campagne sur les enjeux de la croissance économique, du combat contre l'insécurité et de la lutte contre la corruption. L'ITIE Nigéria s'inscrit fermement dans deux, voire dans trois, de ces objectifs gouvernementaux.

Comme le secteur extractif représente toujours plus des deux tiers des revenus du gouvernement et des recettes d'exportation, tous les efforts menés pour développer l'économie commencent par la maximisation et l'optimisation des revenus issus de ce secteur. La gestion des ressources naturelles entre aussi en jeu dans la plupart des conflits qui déchirent actuellement le pays, particulièrement dans le Nord-Est et dans le delta du Niger.

En outre, la majorité des enquêtes et des poursuites judiciaires en cours au Nigéria trouvent leurs racines dans les revenus provenant du secteur extractif. Les citoyens et le gouvernement considèrent par conséquent qu'une mise en œuvre effective et soutenue de l'ITIE ainsi qu'une transparence accrue dans les industries extractives sont essentielles au développement continu et à la prospérité partagée au Nigéria.

## Le travail de l'ITIE Nigéria

En 2017, l'ITIE Nigéria a introduit des documents de politique comme l'Examen trimestriel, la Note de politique et la Série d'études spéciales de l'ITIE Nigéria. Ces nouvelles publications sont axées sur des enjeux fondamentaux comme la nécessité d'accélérer le processus d'adoption d'une nouvelle loi pour le secteur pétrolier, le besoin d'un fonds d'épargne pétrolier plus solide, la façon dont les revenus non perçus peuvent aider le redressement économique du pays et des analyses statistiques régulières sur le versement des revenus. Ces publications ont permis à l'ITIE Nigéria d'aller au-delà des audits annuels et d'impliquer des acteurs politiques aussi bien du côté de la demande que du côté de l'offre. Elles contribuent à orienter les réformes en cours dans le pays.

Nos constatations et recommandations ont été largement relayées dans les médias et ont lancé un débat national sur la meilleure utilisation des ressources extractives. En outre, l'ITIE Nigéria a renforcé son implication dans les médias traditionnels et les médias sociaux en rédigeant des éditoriaux et en passant sur les grandes chaînes de télévision nationales et internationales. Nos contacts directs avec les législateurs et les communautés ont augmenté par le biais de réunions d'information et d'enquêtes parlementaires.

De plus, l'ITIE Nigéria a lancé et publié un système de classement qui juge les entités présentes dans le secteur extractif sur la ponctualité et l'exhaustivité de leurs rapports. Cette simple mesure a amélioré le niveau et la rapidité de la conformité des entreprises et des agences gouvernementales au processus d'audit de l'ITIE et aidera à rendre les futurs audits plus ponctuels. En s'appuyant sur les interventions de l'ITIE Nigéria en matière de plaidoyer et de politiques fondés sur des éléments probants, le gouvernement du Nigéria mène une série d'investigations et a



lancé un processus de recouvrement des revenus auparavant retenus. L'ITIE Nigéria est aussi régulièrement consultée par le Parlement et même par l'exécutif au sujet des réglementations et des lois conçues pour réformer le secteur extractif dans le pays.

## Priorités pour 2018

En 2018, nous prévoyons de publier les rapports d'audit 2016 et 2017, de lancer notre tableau de bord des données, d'automatiser le processus de collecte des données, de prendre les premières mesures vers l'intégration de l'ITIE, d'approfondir la discussion et l'action sur la divulgation de la propriété réelle et d'introduire un classement annuel de la transparence et de la redevabilité des entreprises extractives et des agences gouvernementales. Grâce à ces efforts, nous espérons améliorer nos analyses des enjeux du secteur extractif et stimuler le débat et l'action politique sur les questions centrales de la gestion du secteur extractif.



... les citoyens et le gouvernement considèrent qu'une mise en œuvre effective et soutenue de l'ITIE ainsi qu'une transparence accrue dans les industries extractives sont essentielles au développement continu et à la prospérité partagée au Nigéria.

# PHILIPPINES : ATTY. MARIA KARLA L. ESPINOSA, COORDONNATRICE NATIONALE DE L'ITIE PHILIPPINES

J'ai entendu parler de l'ITIE pour la première fois en 2012. Je travaillais comme chef de cabinet pour le sous-secrétaire aux Finances intérieures de l'époque et mon chef faisait partie du Groupe multipartite intérimaire mis en place cette année-là. En 2016, j'ai accepté la proposition qui m'était faite de travailler comme Coordinatrice Nationale de l'ITIE aux Philippines. J'ai estimé que mon expérience dans les secteurs public et privé répondait bien aux exigences du poste et j'étais fascinée par la possibilité de travailler pour une initiative multipartite susceptible de faire une différence dans la gouvernance des ressources naturelles de notre pays.

Les **Philippines** sont le premier pays à avoir atteint la mention « progrès satisfaisants » aux termes de la Norme ITIE 2016. C'est une véritable confirmation des efforts incessants que nous avons fournis pour que l'ITIE porte ses fruits, pour nous approprier le processus et l'adapter au contexte, aux besoins et aux plans des **Philippines**. Je suis convaincue que nos efforts ressortent très clairement lorsqu'on voit comment, avec le soutien du Groupe multipartite, de nos partenaires et des autres parties prenantes, nous avons pu poursuivre nos activités de sensibilisation, surveiller les suites données par le gouvernement aux recommandations du Groupe multipartite, viser la réforme et continuer nos activités quotidiennes même lorsque les temps étaient difficiles.

Il ne s'agit pas seulement de satisfaire aux Exigences ITIE ; cette marque de reconnaissance prouve qu'un véritable esprit d'ouverture parmi les parties prenantes, y

compris des divulgations déterminées et un dialogue continu en dépit des différences, peut aboutir à des objectifs communs et à des actions concertées. Comme le dit Teresa Habitan, présidente de notre Groupe multipartite et membre du Conseil d'administration de l'ITIE : « Ce qui a été validé aux Philippines, c'est la persévérance de toutes les parties prenantes et leur détermination à agir comme il convient et du mieux possible, non seulement pour les industries extractives, mais plus important encore, pour le pays et nos concitoyens. »

L'ITIE a été intégrée dans des programmes de réformes plus généraux dans le pays. Le Plan de développement des Philippines pour 2017-2022 appelle à l'institutionnalisation et à l'intégration de l'ITIE. L'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans les industries extractives grâce à la mise en œuvre de l'ITIE fait aussi partie des engagements pris par le pays dans le cadre de l'initiative Partenariat pour un gouvernement transparent.

En 2018, l'ITIE Philippines mettra probablement l'accent sur l'évaluation de l'impact de l'ITIE dans le pays, sur la participation au mouvement mondial d'intégration de l'Initiative et sur le développement de la littérature pertinente sur les industries extractives nationales. En tant que chef du secrétariat national, je me réjouis à l'idée de renforcer l'implication des parties prenantes et de travailler avec notre équipe de collaborateurs motivés et compétents afin de mettre en œuvre nos plans pour cette année.



« Je suis convaincue que nos efforts ressortent très clairement lorsqu'on voit comment, avec le soutien du Groupe multipartite, de nos partenaires et des autres parties prenantes, nous avons pu poursuivre nos activités de sensibilisation, surveiller les suites données par le gouvernement aux recommandations du Groupe multipartite, viser la réforme et continuer nos activités quotidiennes même lorsque les temps étaient difficiles. »

Philippines

# UKRAINE : DINA NAREZHNEVA, COORDONNATRICE NATIONALE DE L'ITIE UKRAINE

J'ai appris à connaître l'ITIE lorsque je travaillais à la Chambre de commerce américaine en tant que responsable des politiques sur les questions énergétiques. J'ai aussi travaillé avec le ministère de l'Énergie, qui est l'une des organisations mettant en œuvre l'ITIE en Ukraine. En 2015, j'ai quitté mon poste pour entrer au secrétariat national de l'ITIE en Ukraine, qui venait d'être formé.

« Depuis, le plus grand impact de l'ITIE Ukraine a été sa contribution à l'élaboration d'une loi qui permet la décentralisation des redevances de production provenant des compagnies pétrolières et gazières. À partir du 1er janvier 2018, 5 % des paiements des frais de location provenant des compagnies pétrolières et gazières seront dirigés vers les régions où les activités extractives ont lieu.

L'ITIE Ukraine était à la tête des efforts menés pour faciliter le dialogue sur la nouvelle législation entre les différentes parties prenantes dans le pays, y compris le ministère des Finances, le Service des impôts, le Trésor public, les autorités locales, les communautés locales et les entreprises extractives. Cette discussion a couvert les applications pratiques de la nouvelle législation, en mettant l'accent sur les bénéfices pour les communautés locales. Olga Bielkova, députée ukrainienne et

membre du Conseil d'administration de l'ITIE, a rédigé et parrainé cette législation.

Le gouvernement ukrainien cherche aussi à développer le secteur gazier du pays au cours des prochaines années. La mise en œuvre de l'ITIE est l'une des étapes prévues de ce processus, dont nous espérons qu'il permettra en fin de compte à l'Ukraine de parvenir à l'indépendance énergétique et d'attirer des investissements étrangers.

En outre, la mise en œuvre de l'ITIE va dans le sens des réformes du gouvernement qui visent à élargir la décentralisation. Ainsi, l'amélioration des mécanismes de partage des revenus et le dialogue entre les entreprises extractives et nos autorités locales et nationales devraient entraîner la simplification du processus de délivrance des licences pour la production d'hydrocarbures. Cela permettra aux communautés locales de s'impliquer davantage dans le processus d'octroi des licences.

L'ITIE Ukraine s'est fixé plusieurs objectifs pour 2018. Tout d'abord, nous souhaitons encourager une plus grande intégration de l'ITIE Ukraine. Ensuite, nous poursuivrons notre travail concret dans les régions. Nous mènerons notamment de nouvelles activités d'éducation sur le partage des revenus et nous continuerons à suivre et évaluer les accords actuels de partage des revenus. Notre objectif final est de fournir des efforts supplémentaires en faveur de l'adoption, par le parlement ukrainien, d'un projet de loi sur la transparence dans les industries extractives.





# RÉPUBLIQUE KIRGHIZE: ALTYNAI SYDYKOVA, CHEF DU SECRÉTARIAT DE L'ITIE AU KIRGHIZISTAN

C'est en 2015, alors que je travaillais pour l'Agence géologique de l'État kirghize, que j'ai entendu parler de l'ITIE pour la première fois. Il m'a tout de suite semblé que l'ITIE présentait un potentiel formidable pour informer les citoyens sur le travail des industries extractives ainsi que pour améliorer la coordination entre les organismes gouvernementaux qui travaillent dans notre secteur.

Après la publication du Rapport 2013-14, j'ai fait part de ces réflexions à mes collègues, qui étaient aussi favorables. À partir de là, j'ai pu présenter l'ITIE ainsi que les thèmes connexes aux représentants de différentes institutions et en discuter avec eux. Depuis 2016, année où je suis devenue chef du secrétariat, les opportunités qui s'offrent à l'ITIE dans notre pays se sont multipliées. La mise en œuvre de l'ITIE m'a aussi donné l'occasion de contribuer au renforcement continu des institutions démocratiques en République kirghize.

Sur le plan législatif, un nouveau projet de loi intitulé « Sur l'utilisation du sous-sol » comprend des dispositions relatives à la propriété réelle, accroît l'engagement du gouvernement envers la mise en œuvre de l'ITIE et oblige les entreprises à soumettre des données pour l'ITIE. Ce projet de loi, soumis par le ministre parlementaire Kojobek Ryspaev, a franchi avec succès trois lectures au Parlement et est maintenant examiné par le cabinet du président, après quoi il sera adopté. De plus, un nouveau décret gouvernemental actualisé sur l'ITIE est en cours de rédaction. Le gouvernement a aussi récemment

accepté un décret intitulé « Sur les fonds de développement local », qui oblige les institutions publiques locales percevant des paiements miniers infranationaux à publier des rapports divulguant l'utilisation qui est faite de ces revenus. Un portail Internet dédié à la divulgation intégrée de ces paiements est également en cours d'élaboration.

En outre, de nouvelles ressources de données ouvertes ont été mises en place sur le site Internet du Comité d'État sur l'énergie, l'industrie et l'utilisation du sous-sol. Les coordonnées des zones des licences, la carte des différents centres énergétiques et des documents sur les enjeux de la réglementation dans le secteur de l'énergie y sont publiés. L'ITIE Kirghizistan a rétabli sa présence en ligne, tant en kirghize qu'en russe.

L'attention que l'ITIE porte actuellement à l'intégration entre en résonance avec notre initiative nationale actuelle sur l'innovation numérique, « Taza Koom ». Le but de cette initiative est de réduire la corruption en introduisant davantage de services pour les citoyens et en renforçant la transparence et la redevabilité dans l'administration publique.

En ce début d'année 2018, je suis convaincue que la République kirghize est sur la bonne voie pour réussir la Validation toute proche et pour voir ses efforts d'amélioration de la transparence et de l'intégration dans le gouvernement et les secteurs extractifs du pays porter leurs fruits.



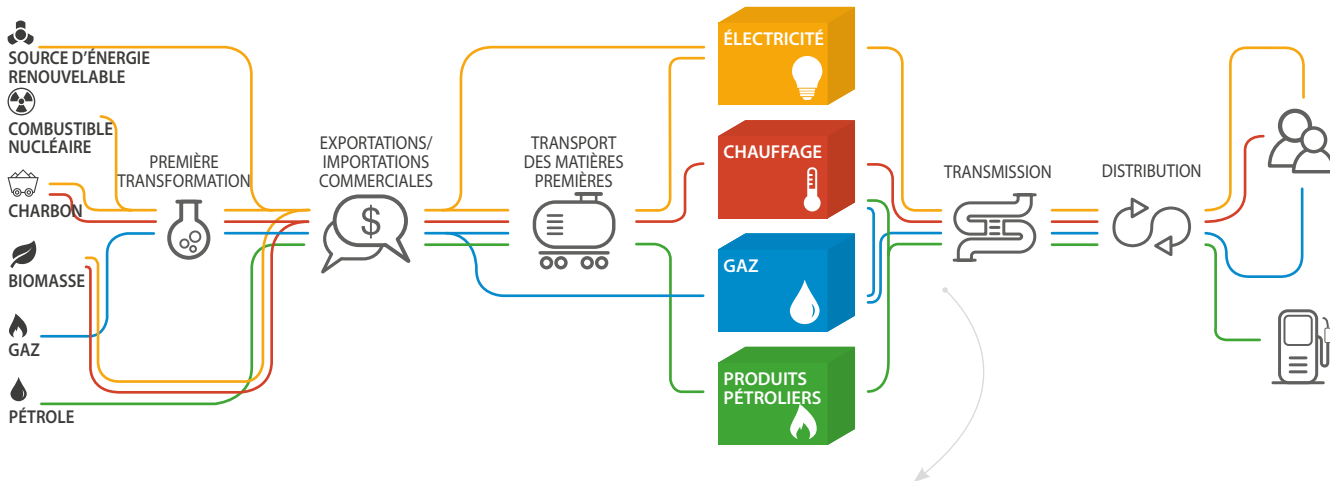
« La mise en œuvre de l'ITIE m'a aussi donné l'occasion de contribuer au renforcement continu des institutions démocratiques en République kirghize. »

République kirghize




# TIRER PARTI DES DONNÉES OUVERTES

La transparence ne suffit pas à elle seule. Les divulgations ne sont efficaces que si le grand public peut facilement accéder à l'information. Par conséquent, l'ITIE exige de tous les pays qu'ils publient les données ITIE dans des formats ouverts.



 En Indonésie, les organisations de la société civile ont des programmes dédiés pour combiner les données provenant de l'ITIE et d'autres sources — cela a même abouti à l'élaboration d'un **portail** et d'une application appelée **Open Mining**. De plus, ces efforts facilitent la modélisation financière, en collaboration avec **Open Oil**, un autre grand **utilisateur de données ITIE**.

 En Ukraine, la société civile a utilisé les données ITIE pour créer une **carte de l'énergie**. Cette carte interactive illustre le flux de matières premières dans les secteurs du gaz, de l'électricité, du chauffage et du pétrole en s'appuyant sur les données publiées dans le dernier Rapport ITIE de l'Ukraine. Les ministères du gouvernement, les investisseurs et les consommateurs consultent cette carte pour apprendre rapidement qui gagne combien sur les marchés et quelles règles s'appliquent à quels participants.

« Les divulgations effectuées au niveau national ont permis un accès sans précédent à des informations détaillées sur les licences, les contrats et les revenus pétroliers, gaziers et miniers, ce qui a renforcé la redevabilité des gouvernements envers leurs citoyens. »

Daniel Kaufmann, président-directeur général de NRGi dans le Financial Times

93 %

de toutes les années fiscales couvertes depuis le lancement de l'ITIE sont maintenant disponibles dans des formats ouverts à l'adresse [eiti.org/fr/donnees](http://eiti.org/fr/donnees)



L'ITIE Philippines organise des campagnes itinérantes et des ateliers pour diffuser les informations publiées dans les rapports et pour discuter de tous les enjeux avec les parties prenantes. Ici, des représentants des autorités locales, des entreprises, de la société civile, des partenaires de développement et d'autres parties prenantes coopèrent pour préparer des déclarations et des engagements sur la transparence.

# ... POUR ALIMENTER LE DÉBAT PUBLIC

La publication des données dans des formats ouverts n'est pas le seul moyen de faire en sorte que les informations soient utilisées. Plusieurs pays de l'ITIE mènent de grandes campagnes et organisent des ateliers pour partager les informations avec toutes les parties prenantes intéressées. Les pays sont encouragés à publier des rapports de synthèse et des infographies. Dans de nombreux pays, les secrétariats nationaux de l'ITIE forment les utilisateurs intéressés à faire connaître le processus, à améliorer la compréhension des informations issues des rapports et à encourager l'utilisation de ces informations par les citoyens, les médias et d'autres.



Au **Timor-Leste**, les organisations de la société civile ont inclus une section d'analyse et de commentaires sur les dépenses financées par le Fonds pétrolier (contenant plusieurs milliards de dollars US) qui ont été divulguées dans le Rapport. La société civile a remarqué que les dépenses dépassaient les limites fixées par la loi et a encouragé de nouvelles discussions et analyses sur la manière dont le gouvernement gère le Fonds et décide comment en dépenser le revenu.



En **Zambie**, la sensibilisation et le dialogue entre les fonctionnaires du gouvernement et les journalistes au sujet des industries extractives ont été en grande partie facilités par l'ITIE Zambie. L'ITIE Zambie a intégré son site Internet aux sites du gouvernement — les utilisateurs peuvent ainsi explorer le contenu du site de l'ITIE Zambie, qui est plus facile à comprendre, avant d'approfondir leurs recherches en consultant les sites du gouvernement. L'ITIE Zambie est souvent le premier point de contact

pour les journalistes internationaux et nationaux qui souhaitent comprendre le secteur zambien et rédiger des articles à son sujet. L'ITIE Zambie a même créé un groupe WhatsApp pour les journalistes afin qu'ils puissent obtenir rapidement une réponse à leurs questions ; le secrétaire permanent du ministère des Mines est lui aussi membre de ce groupe. La qualité des reportages consacrés au secteur s'est améliorée grâce à ces activités et la rapidité des réponses a encouragé davantage de journalistes à écrire des articles sur ce thème.



En **Mauritanie**, le secrétariat national a commandé la réalisation d'une application pour l'ITIE Mauritanie et a collaboré avec trois étudiantes de l'université de Nouakchott pour la développer. Cette application, disponible en français et en arabe, permet d'accéder facilement à des données essentielles et simplifiées sur les secteurs pétrolier et minier du pays. Dans un pays où plus de 30 % de la population a un abonnement de téléphonie mobile à large bande, l'application permet à la Mauritanie de diffuser les données ITIE à un public plus large et contribue au débat national sur la gestion du secteur extractif. L'application donne accès à des données sur les activités minières et pétrolières en termes de valeur et de volume, à une liste des principales entreprises extractives intervenant dans le pays et à un glossaire des termes clés sur la gouvernance du secteur. De plus, elle permet aux utilisateurs de contacter le secrétariat national de l'ITIE.



« [...] l'existence de normes — comme l'ITIE — signifie que les pays ont désormais un objectif à viser ainsi qu'un point de comparaison et, ce qui est décisif, qu'il en est de même pour les entreprises. »

**David Cameron**  
à l'occasion de la conférence 2017 de Transparency International, le 13 décembre 2017

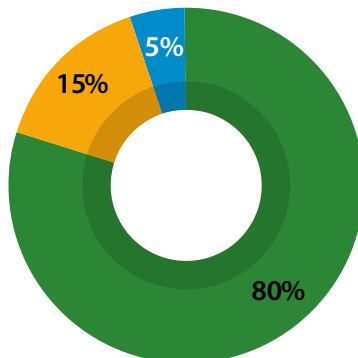
# MESURER L'IMPACT DE L'ITIE

L'ITIE a beaucoup contribué à l'amélioration de la gouvernance des secteurs pétrolier, gazier et minier dans le monde entier.

Il y a 15 ans, il aurait été difficile d'imaginer presque tous les pays publiant un seul chiffre sur les montants qu'ils reçoivent du secteur au titre des impôts, des redevances et des primes de signature. Maintenant, la norme consiste à ventiler ces revenus par entreprise et par projet, et à les rapprocher des paiements versés par les entreprises. Grâce à l'ITIE, la transparence des contrats et des licences est attendue dans le secteur. Des données sur la production, les exportations et les paiements infranationaux sont régulièrement publiées. Les entreprises d'État ouvrent leurs registres pour la première fois. Et ce qui est peut-être le plus excitant, c'est qu'il y a 15 ans, la propriété réelle était encore un concept assez peu connu en dépit de son rapport avec l'instauration de conditions égales. Maintenant, la transparence en matière de propriété des entreprises est une exigence du secteur.

Les 51 pays membres ont chacun des plans de travail dynamiques, ils divulguent les données chaque année et publient des rapports annuels d'avancement. Dans ce rapport, nous ne pouvons donner qu'un aperçu des réalités complexes et uniques qu'ils représentent, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées. Les résultats de la Validation sont l'un des moyens dont l'ITIE dispose pour comprendre son impact à l'échelon international. À ce jour, 21 pays ont été validés ; les premiers résultats ont indiqué la performance de chacun d'entre eux par Exigence, les Exigences pour lesquelles les pays obtiennent de bons résultats et celles qui nécessitent des efforts supplémentaires. On trouvera ci-dessous un aperçu des progrès enregistrés par les pays sur le plan de la transparence du cadre légal et des licences, des chiffres de production et d'exportation, des paiements sociaux et des contributions économiques. Le Conseil d'administration est en train de former un groupe de travail pour actualiser les indicateurs clés de performance de l'ITIE ; il sera chargé de les suivre ainsi que d'autres indicateurs au fil du temps.

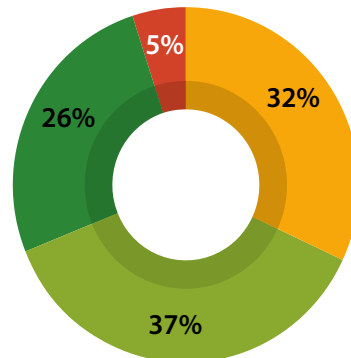
2.1 Cadre légal



**80 %**

des pays validés ont publié une description du cadre légal et du régime fiscal qui régissent leurs industries extractives, ainsi que des informations sur les réformes en cours.

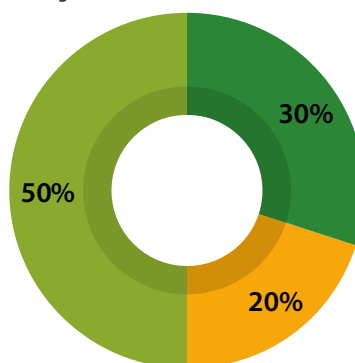
2.2 Octroi de licences



**63%**

des pays validés ont divulgué des informations complètes ou partielles sur l'octroi ou le transfert des licences. Ces thèmes ont été traités dans un Rapport ITIE ou au moyen d'une référence à une source existante et publiquement disponible.

2.3 Registre des licences

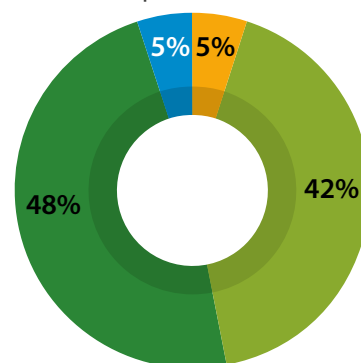


Dans

**80 %**

des pays validés, le public peut consulter un registre ou un système de cadastre complets ou partiels.

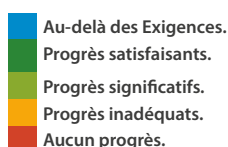
3.2 Données de production



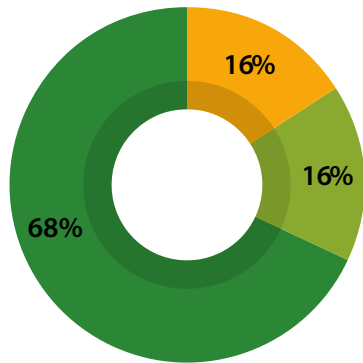
Les données de production sont divulguées dans

**95 %**

de tous les pays validés, y compris le total des volumes de production et la valeur de la production par matière première et, le cas échéant, par État/région.



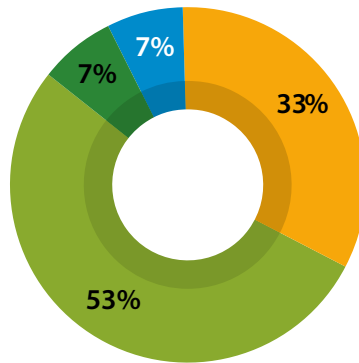
3.3 Données d'exportation



84 %

des pays validés divulguent des données d'exportation pour l'année fiscale couverte par le Rapport ITIE.

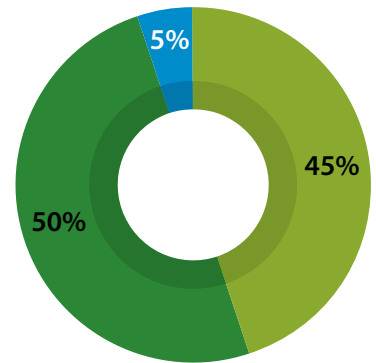
6.1 Dépenses sociales obligatoires



67 %

des pays validés divulguent les dépenses sociales par entreprise extractive, mais 14 % seulement le font de manière exhaustive.

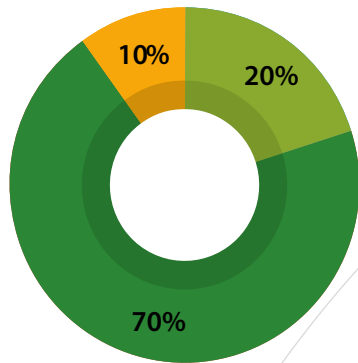
6.3 Contribution économique



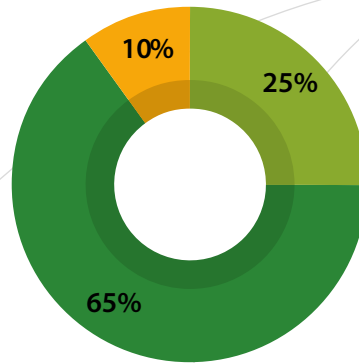
100 %

Tous les pays validés divulguent des informations sur la contribution du secteur extractif à l'économie, y compris les chiffres de l'emploi et une estimation de l'activité du secteur informel.

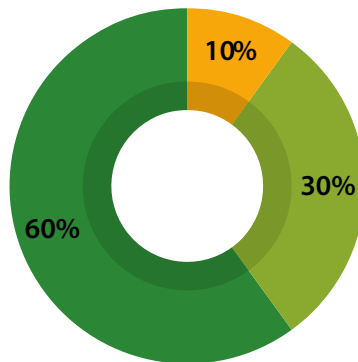
1.1 Engagement de l'État



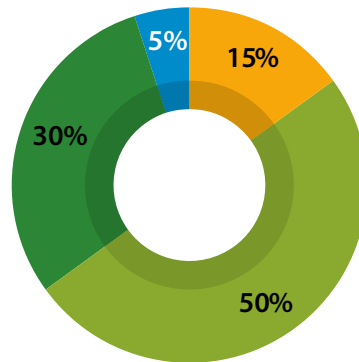
1.2 Engagement des entreprises



1.3 Engagement de la société civile



1.4 Gouvernance du Groupe multipartite



La Norme ITIE exige un suivi et en engagement adéquats de la part du gouvernement, des entreprises et de la société civile.

Plus de **110 MILLIARDS\***

de dollars US de revenus divulgués par le biais de l'ITIE en 2017

\* Ce chiffre est fondé sur les revenus divulgués en 2017 et peut contenir des revenus qui couvrent d'autres années fiscales.

# L'ITIE ET L'ÉGALITÉ DES SEXES

Certains pays mettant en œuvre l'ITIE ont commencé à inclure l'égalité des sexes dans les Termes de Référence de leur Groupe multipartite ou bien dans leurs décrets fondateurs, plans de travail annuels et activités de sensibilisation. De plus, certains Rapports ITIE contiennent déjà des données ITIE ventilées par sexe, particulièrement dans le cas des statistiques de l'emploi. Certains pays mettant en œuvre l'ITIE saisissent aussi l'impact socio-environnemental des activités extractives, qui est souvent différent pour les femmes.

En 2017, l'ITIE a commencé à collecter des informations sur les questions liées au genre de manière plus systématique qu'auparavant. L'ITIE poursuivra ses travaux sur l'égalité des sexes en 2018 et cherchera notamment à identifier et à combler les lacunes dans les connaissances et dans la coordination sur les questions de genre liées à la mise en œuvre et à l'impact de l'ITIE.

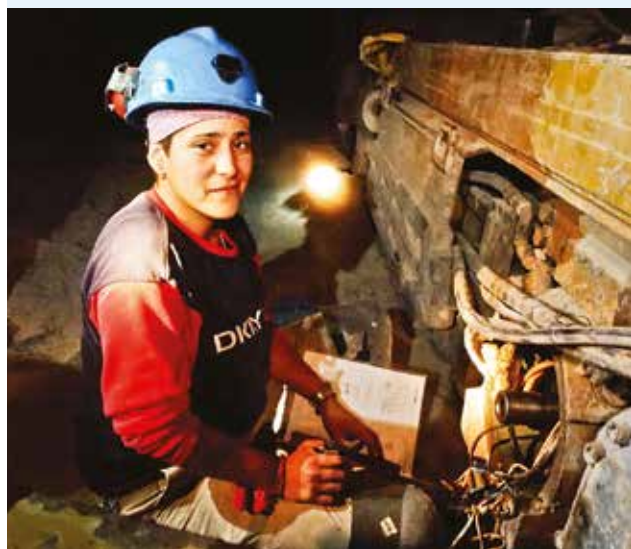
« Nous devons tirer parti de l'ITIE et d'autres initiatives similaires pour améliorer la manière dont les femmes et les hommes comprennent et utilisent les données. »

Agnes Solange Ondigui Owona,  
membre du Conseil d'administration de l'ITIE



## LA POLITIQUE EN DEUX MOTS

Les industries extractives peuvent avoir des impacts significatifs sur les communautés d'accueil. Elles peuvent modifier l'environnement naturel, les possibilités d'emploi, le coût de la vie et les dynamiques sociales. Les hommes et les femmes ont souvent une expérience différente de ces changements. Les efforts menés par l'ITIE pour recueillir des données sur les impacts selon le genre et améliorer la participation des femmes s'inscrivent dans un programme plus large qui vise à assurer une gestion équitable des ressources extractives, dans l'intérêt de tous les citoyens.



## TANZANIE



En **Tanzanie**, la section 5 de la loi portant création de l'ITIE exige la parité parmi les membres du Groupe multipartite.

Source: Site Internet du parlement tanzanien

## PHILIPPINES



Le Rapport ITIE 2016 des **Philippines** comporte une synthèse des données de l'emploi par entité participante pour 2014 et fournit des informations sur les travailleuses permanentes et contractuelles.

# LE PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT TRANSPARENT ET L'ITIE

L'ITIE apparaît plus de 20 fois dans les engagements pris par différents pays du PGT, depuis l'engagement de la **Tunisie** à adhérer à l'ITIE afin d'améliorer la transparence jusqu'au **Malawi** qui, en tant que membre existant, s'engage à tirer parti de l'ITIE pour mettre en œuvre la transparence des contrats dans les secteurs pétrolier, gazier et minier.

Le PGT et l'ITIE collaborent aussi dans des domaines de politique spécifiques, en particulier la transparence en matière de propriété réelle. Les premiers efforts fournis par les pays de l'ITIE pour divulguer la propriété secrète ont été reconnus dans les engagements du PGT. Un dialogue plus large entre l'ITIE, le PGT et des personnalités du gouvernement a été organisé pour aligner les engagements de l'ITIE et du PGT sur les priorités nationales.

Plus récemment, lors de la conférence de l'ITIE sur la divulgation de la propriété réelle qui s'est tenue en Indonésie, le personnel du PGT a collaboré avec celui de l'ITIE pour proposer son expertise et animer des ateliers destinés aux fonctionnaires de plus de 50 pays.

Alors que les pays de l'ITIE commencent à intégrer les Exigences' ITIE en publiant les informations requises directement sur les sites Internet des entreprises et du gouvernement, ils vont mobiliser et appuyer les engagements actuels du PGT sur l'e-gouvernement.



Le Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT) est une initiative multilatérale dont le but est d'amener les gouvernements à s'engager concrètement à promouvoir la transparence, à autonomiser les citoyens, à combattre la corruption et à tirer parti des nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. L'engagement envers la transparence est au cœur de l'ITIE et du PGT et ces deux organisations ont collaboré dans un nombre croissant de domaines.



Les forums multipartites peuvent renforcer la confiance et la compréhension entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé non seulement entre les pays, mais aussi en leur sein, ce qui est nécessaire pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles. En tirant parti de forums complémentaires — comme le Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT) et l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) —, on peut encore augmenter les possibilités d'amélioration des politiques. »

**Erica Westenberg**,  
responsable des politiques ITIE pour NRGi



**@opengovpart**

Réflexions tirées de la conférence de l'ITIE @EITI #openup du mois dernier — @TonuBasu et @MrJackMahoney partagent 3 idées à retenir sur l'opportunité qui s'offre à #EITI et #OGP d'unir leurs forces au profit de la réforme de la propriété réelle : [bit.ly/2ndUiil](https://www.opengovpartnership.org/stories/advancing-collective-action-on-beneficial-ownership-ogp-and-eiti)

<https://www.opengovpartnership.org/stories/advancing-collective-action-on-beneficial-ownership-ogp-and-eiti>

# RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

En collaboration avec les partenaires, plus de 800 participants provenant de Groupes multipartites, de secrétariats nationaux, de gouvernements, de la société civile, d'entreprises extractives, de parlements, d'entreprises d'État et d'institutions nationales de contrôle des finances publiques ont participé aux ateliers d'apprentissage par les pairs et de renforcement des capacités organisés par l'ITIE en 2017. Ils ont bénéficié du soutien du Département pour le développement international du Royaume-Uni, des gouvernements danois, allemand et suisse, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Banque mondiale.

Le développement de l'accès Internet dans les pays mettant en œuvre l'ITIE a permis à l'ITIE de mettre l'accent sur les rencontres d'apprentissage par les pairs dans les régions ne disposant pas de financements pour des formations en présentiel. Le Secrétariat international a organisé plus d'une douzaine de webinaires en 2017.

L'amélioration de la capacité à éclairer les choix de politiques est au cœur de l'ITIE. Les parties prenantes ont besoin de soutien pour recueillir des informations, les utiliser et orienter les réformes. Le Secrétariat international apporte quotidiennement son appui technique aux secrétariats nationaux. Il continue d'investir des ressources dans les activités de renforcement des capacités, y compris des ateliers régionaux d'apprentissage par les pairs, des séminaires, des conférences internationales (voir la page 12 sur la conférence « Divulgence de la propriété réelle ») et des séminaires en ligne. Un grand nombre de ces activités de renforcement des capacités visent à préparer, faciliter et approfondir la façon dont les parties prenantes comprennent ce qui constitue une gestion efficace des ressources naturelles.



Trente-six représentants de pays mettant en œuvre l'ITIE en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique se sont réunis à Manille en octobre 2017. L'atelier d'apprentissage par les pairs a été organisé en partenariat avec la Banque mondiale à l'intention des membres des Groupes multipartites et des secrétariats nationaux d'Indonésie, du Myanmar, de Mongolie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, des Îles Salomon et du Timor-Leste. Il s'est tenu en parallèle de la 38e réunion du Conseil d'administration à Manille, ce qui a permis aux membres du Conseil d'administration de participer à certaines des discussions de l'atelier.



Le Secrétariat international de l'ITIE a animé un atelier de deux jours sur l'examen de la propriété réelle dans les industries extractives à l'intention des journalistes et des organisations de la société civile en République kirghize. L'atelier était axé sur les modifications qui allaient être apportées à la loi sur l'utilisation du sous-sol, conduisant à la publication, pour la première fois, de nouvelles données sur la propriété dans le secteur extractif en République kirghize.



Les parties prenantes locales de l'ITIE en Amérique latine et aux Caraïbes se sont réunies en novembre pour partager leurs expériences, afin de restaurer la confiance entre les principaux acteurs et d'assurer l'impact des politiques de transparence dans les secteurs extractifs.



Les représentants de 13 pays africains francophones mettant en œuvre l'ITIE ont proposé des exemples de la façon dont l'ITIE a affecté leurs pays respectifs au cours d'une rencontre de deux jours consacrée à l'apprentissage par les pairs au Cameroun.



Du 21 au 23 novembre 2017, les représentants de 10 pays mettant en œuvre l'ITIE en Afrique anglophone et lusophone ont pris part à trois journées d'apprentissage par les pairs et de partage des expériences sur la façon dont les pays peuvent se servir de l'ITIE comme d'un outil pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles. La réunion a eu lieu à Lusaka, en Zambie.



# FINANCEMENT AU NIVEAU INTERNATIONAL

## Financement de la mise en œuvre internationale de l'ITIE

Le financement de la direction internationale reflète le caractère multipartite du soutien dont elle bénéficie. Les pays mettant en œuvre l'ITIE et les entreprises soutenant l'ITIE sont tenus de verser une contribution financière à la direction internationale de l'ITIE afin d'être considérés comme des parties soutenant l'ITIE ; quant aux pays soutenant l'ITIE, il leur reste à convenir d'un niveau minimum de contribution financière :

- i. Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus d'apporter une contribution financière s'élevant à au moins 10 000 dollars US.
- ii. Il est recommandé que les pays soutenant l'ITIE versent une contribution financière d'au moins 250 000 dollars US.
- iii. Les compagnies pétrolières et gazières sont tenues de verser une contribution minimale (20 000, 40 000 ou 60 000 dollars US, selon leur importance). Il est recommandé que les entreprises minières apportent une contribution équivalente à celle des compagnies pétrolières et gazières, et elles sont tenues de verser au moins 15 000 dollars US.



### POUR EN SAVOIR PLUS :

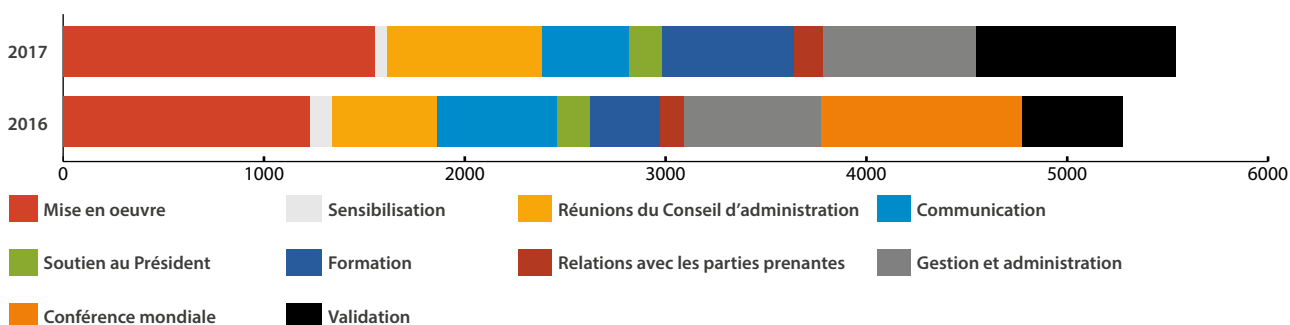
<https://eiti.org/fr/financement>

En 2017, la direction internationale de l'ITIE a consacré 5,5 millions de dollars US à la mise en œuvre, au soutien apporté au Conseil d'administration et aux réunions du Conseil d'administration, aux Validations, à la conférence sur la transparence en matière de propriété réelle — avec les frais de déplacement et de traduction connexes —, en plus des salaires et des coûts associés pour 26 collaborateurs.

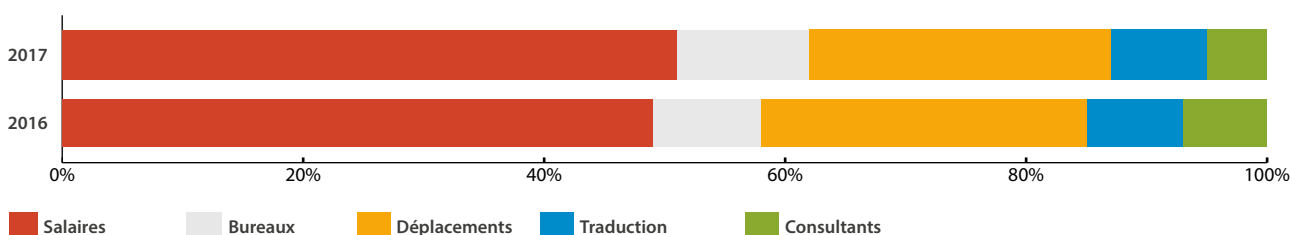
### Sources de financement en 2017

	2017	2016
Pays de mise en oeuvre	2%	0%
Pays de soutien et agences internationales de développement	69%	55%
Compagnies pétrolières et gazières	17%	27%
Entreprises minières	11%	17%
Secteur privé - autres	1%	1%

### Dépenses par fonction



### Coûts par type de coûts



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

## 2016–2019

### Président

**Mr Fredrik REINFELDT**

### Pays

#### Pays mettant en œuvre l'ITIE

Mme Olga BIELKOVA, Députée, Ukraine  
 Suppléant : M. Ruslan BAIMISHEV  
 Directeur du Département de l'utilisation du sous-sol, ministère de l'Investissement et du Développement, Kazakhstan  
 Suppléant : M. Bazarbai Kanaevich NURABAEV, Président, Comité de géologie et de l'utilisation du sous-sol, ministère de l'Investissement et du Développement, Kazakhstan  
 (26 février 2016 – 10 avril 2017)

M. Montty GIRI ANNA, Président, Comité national de l'ITIE, Indonésie  
 Suppléante : Mme Maria Teresa S. HABITAN, Secrétaire adjointe, ministère des Finances, Philippines  
 Suppléant : M. Enkhbayar NEMEKHBAYAR, Directeur-général, Département de la politique stratégique et de la planification, ministère des Mines, Mongolie  
 (25 février 2016 – 23 décembre 2017)

Mme Zainab AHMED  
 Ministre d'État fédérale au Budget et à la Planification nationale, Nigéria  
 Suppléant : M. José Fernandes ROSA CARDOSO, Coordinateur National, Sao Tomé-et-Principe

M. Didier Vincent Kokou AGBEMADON  
 Coordinateur National, Togo  
 Suppléant : M. Mankeur NDIAYE  
 Président, Comité national de l'ITIE, Sénégal  
 Suppléant : M. Ismaila Madior FALL, Ministre, Conseiller juridique auprès du président sénégalais et président du Comité national de l'ITIE, Sénégal  
 (25 février 2016 – 30 septembre 2017)

Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA  
 Coordinatrice Nationale, Cameroun  
 M. Jeremy Mack DUMBA,  
 Coordinateur National, République démocratique du Congo  
 (25 février 2016 – 20 octobre 2017)

Suppléante : Mme Marie-Thérèse HOLENN AGNONG, Coordinatrice Nationale, République démocratique du Congo

Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA  
 Coordinatrice Nationale, Cameroun  
 (26 février 2016 – 20 octobre 2017)

M. Victor HART, Président de l'ITIE Trinité-et-Tobago, Trinité-et-Tobago  
 Suppléant : M. Carlos Andres CANTE  
 Vice-ministre des Mines, Colombie  
 Suppléante : Mme Maria Isabel ULLOA,  
 Vice-ministre des Mines, Colombie  
 (26 février 2016 – 10 avril 2017)

### Pays soutenant l'ITIE

M. Mark PEARSON, Directeur général, Relations internationales, Intégration des sciences et des politiques, Ressources naturelles Canada, Canada  
 Mme Mary WARLICK, Première sous-secrétaire d'État adjointe, Bureau des ressources énergétiques, Département d'État, États-Unis  
 (26 février 2016 – 28 septembre 2017)  
 Suppléant : M. Chris DAVY  
 Directeur d'analyse des politiques et de diplomatie publique, Bureau des ressources énergétiques, Département d'État, États-Unis  
 Suppléant : M. Mark PEARSON  
 Directeur général, Relations internationales, Intégration des sciences et des politiques, Ressources naturelles Canada, Canada

M. Bent GRAFF, Conseiller politique principal, Politique de développement et Financement, ministère des Affaires étrangères, Danemark  
 Mme Catarina HEDLUND, Directrice adjointe au Département de la politique commerciale internationale, ministère des Affaires étrangères, Suède  
 (27 mai 2016 – 19 septembre 2017)  
 M. Nico VAN DIJCK, Conseiller, Bureau des intérêts économiques, Direction générale des affaires bilatérales, ministère des Affaires étrangères, Belgique  
 (25 février 2016 – 27 mai 2016)

Mme Rhona BIRCHALL

Conseillère aux industries extractives, équipe Gouvernance et industries extractives, Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID), Royaume-Uni  
 Suppléante : Mme Catarina HEDLUND  
 Directrice adjointe au Département de la politique commerciale internationale, ministère des Affaires étrangères, Suède  
 (25 février 2016 – 27 mai 2016)  
 Suppléante : Mme Mia KJEMS DRAEGERT  
 Chef de section, Politique de développement et Coopération mondiale, ministère des Affaires étrangères, Danemark  
 (27 mai 2016 – 1er juillet 2016)  
 Suppléant : M. Bent GRAFF, Conseiller politique principal, Politique de développement et Financement, ministère des Affaires étrangères, Danemark  
 (1er juillet 2016 – 26 août 2017)

Mme Rosmarie SCHLUP, Chef du secteur Soutien macroéconomique, Coopération économique et développement, Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Suisse

M. Dirk-Jan KOCH, Envoyé spécial pour les ressources naturelles, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas  
 (24 juin 2016 – 29 janvier 2018)  
 Mme Marine de Carne DE TRÉCESSON  
 Ambassadrice, Responsabilité sociale des entreprises, ministère des Affaires étrangères, France  
 (25 février 2016 – 13 juin 2016)

Suppléant : M. Mr Dirk-Jan KOCH  
 Envoyé spécial pour les ressources naturelles, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

À la date du 15 septembre 2017,

# 57%

des membres du Conseil d'administration de l'ITIE étaient des femmes, tandis que le personnel du Secrétariat international comptait 50 % de femmes.

Suppléante : Mme Kerstin FAEHRMANN  
Chef de division, Énergie, Infrastructure,  
Matières premières, ministère fédéral  
pour la Coopération économique et le  
Développement (BMZ), Allemagne (25  
février 2016 – 24 juin 2016)

Suppléant : M. Sören DENG  
Chef de division, Énergie, Infrastructure,  
Matières premières, ministère fédéral  
pour la Coopération économique et le  
Développement (BMZ), Allemagne (24  
juin 2016 – 30 avril 2017)

Mme Rosmarie SCHLUP, Chef du secteur  
Soutien macroéconomique, Coopération  
économique et développement,  
Secrétariat d'État à l'économie (SECO),  
Suisse

#### Organisations de la société civile

M. Daniel KAUFMANN, Président, Natural  
Resource Governance Institute (NRGI)

Suppléante : Mme Jana MORGAN  
Directrice Plaidoyer et campagnes, ICAR  
(International Corporate Accountability  
Roundtable)

Suppléante : Mme Wendy TYRRELL  
Transparency International–Australie (26  
juin 2016 – 25 août 2017)

M. Gubad IBADOGLU, Chercheur  
principal, Centre de recherche  
économique, Azerbaïdjan

Suppléant : M. Oleksiy ORLOVSKY  
International Renaissance Foundation,  
Ukraine

Mme Faith NWADISHI  
Directrice exécutive, Koyenum Immalah  
Foundation/ Coordinatrice Nationale,  
Publiez ce que vous payez, Nigéria  
Suppléant : M. Brice MACKOSSO  
Commission Justice et Paix, République  
du Congo

Mme Ana Carolina Espinosa GONZALES  
Universidad Externado de Colombia,  
Colombie  
Suppléant : M. Cesar GAMBOA Derecho,  
Ambiente y Recursos Naturales, Pérou

Mme Cielo MAGNO, Bantay Kita,  
Philippines  
Suppléant : M. Moses KULABA Forum  
sur la politique de gouvernance et  
économique, Tanzanie

#### Entreprises, y compris les investisseurs

M. Stuart BROOKS, Directeur, relations  
internationales, Chevron  
Suppléante : Mme Laura LOGAN,  
Conseillère aux affaires générales,  
Affaires publiques et gouvernementales,  
Exxon Mobil

Suppléant : John HARRINGTON,  
Responsable des questions en amont,  
Exxon Mobil Corporation (25 février 2016  
– 13 décembre 2016)

M. Dominic EMERY, Vice-président,  
Planification à long terme, BP  
Suppléant : M. Alan McLEAN  
Vice-président exécutif de la Structure  
fiscale et des Affaires, Royal Dutch Shell

Mme Simone NIVEN,  
Affaires extérieures, Rio Tinto  
Mme Laurel GREEN, Directrice de groupe,  
Affaires juridiques et extérieures, Rio  
Tinto (25 février 2016 – 4 septembre  
2017)

Suppléant : M. Carlos ARANDA,  
Responsable des services techniques,  
Southern Peru Copper Corporation

Mme Erik NÜRNBERG, Responsable du  
service juridique, Statoil ASA, Norvège

Ms Carine Smith IHENACHO, Vice Vice-  
présidente, service juridique, Statoil (26  
février 2016 – 30 mai 2017)

Suppléant : M. Jean-François LASSALLE,  
Directeur Affaires publiques, Total, France

M. Jim MILLER, Vice President, Vice-  
président, Affaires environnementales,  
Freeport-McMoRan Copper & Gold  
Suppléant : M. James ENSOR, Directeur  
exécutif, BHP Billiton Foundation,  
Australie

Suppléant : M. an WOOD, Vice-président  
du Développement durable, BHP Billiton  
(février 2016 – 26 octobre 2016)

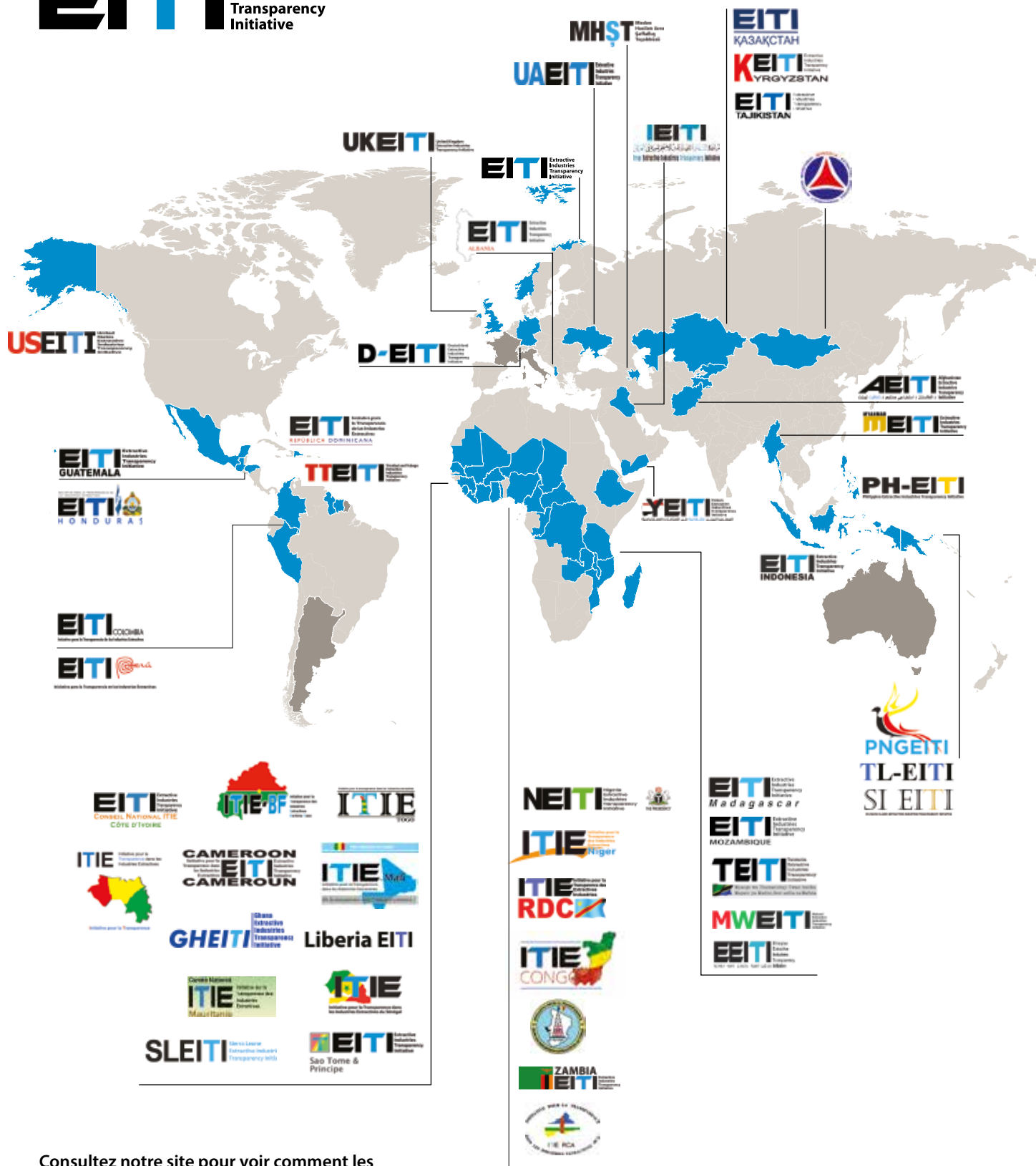
M. Sasja BESLIK, Chef des  
investissements responsables, Nordea  
Asset Management

#### Secrétaire du Conseil d'administration

M. Jonas MOBERG, Chef du Secrétariat  
international de l'ITIE, Oslo



Le Conseil d'administration de l'ITIE à la réunion de Manille en 2017



Consultez notre site pour voir comment les ressources naturelles sont gérées et utilisées.  
[eiti.org/fr](http://eiti.org/fr)

Secrétariat international de l'ITIE  
 Skippergata 22,  
 0154 Oslo  
 Norvège  
 +47 222 00 800  
[secretariat@eiti.org](mailto:secretariat@eiti.org)